MISSIONS

DE LA CONGRÉGATION

DES OBLATS DE MARIE IMMACULÉE

N° 119. — Septembre 1892

MISSIONS ÉTRANGÈRES

LES DÉNÉS OCCIDENTAUX

PAR LE R. P. MORICE, O. M. I.

Il y a trois ou quatre ans, un comité d'ethnologues se formait au sein de l'Institut canadien, à Toronto. Ce comité recevait la mission de recueillir tout ce qu'on pourrait de renseignements sur les tribus sauvages du Canada, leurs institutions sociales et politiques, leurs coutumes, leurs cérémonies, leurs croyances religieuses, leurs occupations préférées, leur façon de vivre, leurs costumes, leurs relations commerciales, leur manière de régler la succession dans la propriété des terres ou des titres ; bref, c'était une étude complète à faire sur chaque peuple. Au mois d'août 1889, une lettre circulaire fut adressée à divers correspondants capables de répondre aux vues du comité. Les relations envoyées devaient paraître dans la *Revue officielle de l'Institut.* Dès le mois

d'octobre suivant, le R. P. Morice, missionnaire dans la Colombie Britannique, répondait à la demande faite, par un long travail sur les Dénés occidentaux. C'est la traduction de cette monographie que l'on présente au lecteur.

On a peu écrit encore, que je sache, sur l'ethnographie des tribus indiennes habitant l'ancienne Nouvelle-Calédonie, située, comme on sait, dans le nord de la Colombie Anglaise. On a peu écrit sur ces peuplades ; on ne l'a jamais fait de manière à mériter une absolue confiance. Ces tribus ne sont pourtant pas entièrement ignorées des ethnologues de langue anglaise ; mais, pour un motif ou pour un autre, les journaux scientifiques n'ont jamais parlé d'elles avec assez d'exactitude. En 1885, le *Smithsonian Report* publia un article d'anthropologie, portant la signature Otis T. Mason. Le docte écrivain donnait (1) des tribus Tinneh ou Athabaskiennes (2), y compris les Dénés occidentaux, la classification que voici :

(1) Dans la première partie du *Report*, etc., pour l'année 1885, p. 832.

(2) Au risque de paraître ennuyer gratuitement le lecteur, puis-je faire une remarque ? Les deux termes *Tinneh* et *Athabaskien* me semblent mal choisis pour la signification que leur donne M. Otis T. Mason. *Athabaskien* est local et ne peut désigner la vaste famille tout entière. Quant à *Tinneh*, si ce mot signifie quelque chose, ce n'est certainement pas ce que veut M. Otis T. Mason. Les langues indiennes, surtout chez les tribus dont il s'agit, sont d'une excessive délicatesse. La plus légère nuance dans l'émission du son, nuance que souvent les initiés seuls pourront saisir, changent toujours le sens du mot. *Tinneh*, que M. Otis T. Mason emploie ici pour *Déné* ou *homme* (nom que la plupart des tribus se donnent à elles-mêmes), *Tinneh*, dis-je, désignerait un Déné occidental du genre de baie produite par le vulgaire *kinnikinik* (Arctostaphyles uva-ursi), plutôt que du genre *homme*. D'autres appellent nos Dénés, *Tinné*, leur donnant ainsi la valeur de *quatre*... (personnes).

Tinneh occidentaux : Kai'-yuh-kho-ta'na, Ko-yu'-kukh-o-ta'na, Un'-a-kho-ta'-na.

Tribus Kut-chin : Ten'-an-kut-chin', Tennuth-kut-chin', Tat-sah'-kub-chin', Kut-cha-kut-chin', Nahsit'-kub-chin', Vunta'-kub-chin', Hai-an-kub-chin'.

Tinneh orientaux : K'nai a-kho-tana, Ah-tena'.

Nehannees : Abba-to-tenah, Acheto-tinneh, Khun-um-ah'.

Carriers : « Takulli », Tsilkotinneh.

Je ne crains pas de dire que le savant professeur a été mal informé. La classification qu'il cite et semble faire sienne, celle du docteur W.-H. Dall, est inexacte et incomplète. Elle est inexacte : par exemple, elle range les Tsilkotinneh (plus correctement « Chilcotins ») dans le groupe des Carriers (Takelh et non « Takulli »). Or les Chilcotins sont distincts des Carriers. De plus, les tribus comprises sous le nom de *Tinneh occidentaux* n'existent que sur papier. Quant aux « Nehannees », je suppose que le docteur Dall veut dire les Nah'anés ; mais je soupçonne fort que les sept tribus « Kut-chin » données par lui comme spécifiquement distinctes, ne sont en réalité que des divisions de la même tribu, peuplades parlant toutes la même langue, avec quelques idiotismes locaux probablement. Je pourrais invoquer ici des autorités compétentes, mais le nom même de ces tribus me porte à croire ce que j'avance ; « Kut-chin » (1) est un suffixe qui, joint à un substantif, n'accuse pas du tout de différence ethnographique, mais désigne seulement le lieu habité. Placé à la fin de certains mots, il indique, par

(1) Le *t* se prononce avec un claquement de langue particulier. — Pour prévenir toute erreur typographique, j'éviterai autant que possible les noms sauvages dans le cours de cette monographie. Je ne possède point assez le système d'orthographe indienne, dont le *Smithsonian* a suggéré l'idée dans un volume de sa collection variée. Quand même je pourrais me servir de ce système, je doute qu'il pût suffire à rendre exactement les sons si nombreux des dialectes dénés.

là même, que les peuples se désignant ainsi sont, philologiquement, et, par suite, ethnographiquement, si homogènes, qu'il est impossible de les ranger comme différentes tribus de la même souche (1).

Inexacte, la classification du docteur Dall est incomplète. D'une part, le savant auteur omet la tribu des Tsékennés, laquelle habite à l'est et à l'ouest des montagnes Rocheuses; d'autre part, sur huit tribus clairement distinctes, le docteur Dall n'en cite que deux ; encore le fait-il sous des noms sauvages dont l'authenticité me paraît plus que douteuse. Quelques ethnologues, pour des raisons connues d'eux-mêmes, rangent les T'simpsians, récemment émigrés des bords septentrionaux du Pacifique dans une île de l'Alaska, comme une branche de la famille dénée ou athabaskienne. Il suffit d'avoir la plus légère notion des dialectes et des caractères physiques de ces peuples pour se convaincre de leur hétérogénéité.

Ceci posé, il me reste à déterminer quelles tribus feront l'objet de cet article. Conformément à la circulaire ethnographique du « Canadian Institute », j'essayerai de faire connaître leur condition sociale, leurs coutumes, leurs cérémonies, etc., etc. Vaste sujet assurément; même sans prétendre l'épuiser, je crains qu'il ne faille donner à mon travail des proportions peut-être inattendues.

Cependant, j'aime à le déclarer d'avance, je parlerai seulement des Dénés occidentaux et laisserai de côté les tribus dont les pêcheries se trouvent sur la côte septen-

(1) Ce suffixe varie selon les tribus. A l'ouest des montagnes Rocheuses, *Kut-chin* devient *tingkwotin* en chilcotin, *ten* et *kwoten* en carrier, *t-chené*, et *kwo-t-chené* en sékanais.

trionale de la Colombie Anglaise ; ces peuplades forment, à elles seules, un groupe à part.

Nos Dénés appartiennent à une race d'aborigènes disséminée sur un vaste territoire. Sentinelles avancées d'une armée qui s'attarde, les Navajoes, dans le Nouveau-Mexique, attendent que leurs frères du Nord viennent les rejoindre sous des climats plus favorisés ; tandis que d'autres représentants de cette grande famille établissent, çà et là, leur campement, depuis le fort Macpherson, dans le cercle arctique, jusqu'aux plaines de la Saskatchewan du sud.

A l'ouest des montagnes Rocheuses, les Dénés se partagent en quatre tribus, parlant chacune son dialecte particulier.

Ce sont :

1° Les Chilcotins (1), au nombre de quatre cent soixante. Ils occupent la vallée qu'arrose la rivière portant leur nom, et, des deux côtés de la rivière, les plateaux couverts de touffes d'herbes, situés entre le 51°10′ et le 52°40′ de latitude nord, depuis les rives occidentales du Fraser jusqu'à la chaîne de la Cascade ;

2° Les « Carriers » ou « Takelh » (2), au nombre de seize cents. Au sud, leur territoire touche à celui des Chilcotins et s'étend jusqu'au 56° degré de latitude nord. Les Carriers laissent à une bande de Sékanais les forêts qui s'élèvent entre le 56° degré et les environs du 57° degré de latitude nord ;

3° Vers le 57° degré, nous trouvons les Nah'anés (3), au

(1) « Habitants de la rivière du Jeune-Homme ».

(2) *Takelh* est étranger à la langue carrier. Bien que d'un fréquent usage parmi eux, les Carriers assurent que ce mot n'était pas connu avant l'arrivée des traiteurs. *Takelh* est intraduisible.

(3) « Hommes du soleil couchant ou de l'Occident », comme les appellent les Dénés de l'Est. Chez les Carriers et les Sékanais, les Nah'anés ont le nom de *Tseloné* ou *hommes de la fin des Roches.* La

nombre de sept cents. Ils errent à la recherche du gibier sur un territoire dont les limites forment, au nord — vers le 65e degré — la frontière méridionale des terrains de chasse appartenant aux Loucheux (1) dans l'extrême Nord-Ouest ;

4° Nous possédons enfin, dans notre district, les T'sekenné (2), plus communément appelés Sékanais. Cette peuplade transporte ses foyers tantôt d'un côté tantôt de l'autre, sur les deux versants des montagnes Rocheuses, à travers les forêts avoisinantes, et dans les plaines qui s'étendent du 54e degré au 60e degré de latitude nord. Ces sauvages ne sont pas plus de deux cent cinquante dans la Colombie Anglaise.

Aux tribus mentionnées s'ajoutent les Castors ou T'satens, qui traitent à Hudson's-Hope et au fort Saint-Jean, postes appartenant à la Compagnie de la baie d'Hudson, sur la rivière de la Paix ; postes qui, politiquement, font partie de notre province, bien qu'ils se trouvent à l'est des montagnes Rocheuses. Comme je n'ai vu que peu de monde de cette tribu et que je veux écrire d'après mes observations personnelles, je ne parlerai point des Castors. Néanmoins on peut leur appliquer la plus grande partie de ce que je dirai sur les Sékanais.

Les peuplades dont je viens de parler, les Chilcotins et les Carriers surtout, étaient originairement fort nombreuses. Au dire de leurs vieillards et des employés de la Compagnie d'Hudson venus les premiers dans ce pays, le nombre actuel de nos Indiens devrait se décupler pour donner une idée de leur population en 1793, lorsque sir

partie de cette tribu la mieux connue des Carriers et des Sékanais habite une plaine au nord d'un contrefort des montagnes Rocheuses, contrefort que nos Indiens prennent pour le bout de la chaîne elle-même. De là *Tseloné*.

(1) Les prétendus *Tu-kudh* ou *Kut-chins*.

(2) « Habitants des Roches ».

Alexandre Mackenzie découvrit ces contrées. Deux causes ont réduit si considérablement la population de ces malheureuses tribus : la guerre au dedans et au dehors, les maladies contagieuses qui ont souvent sévi parmi nos Indiens durant ce siècle.

Avant d'aller plus loin, serait-ce présomption de ma part de donner, comme corollaire des réflexions qui précèdent, la classification suivante de toutes les tribus « dénées » ou « ténées » (1), classification fondée sur des observations personnelles, sur la connaissance de deux dialectes dénés, et, pour les tribus de l'Est, sur les ouvrages du père Petitot ?

CLASSIFICATION DES TRIBUS DÉNÉES.

Noms.	Lieux d'habitation.	Population supposée.
	Dénés de l'Ouest.	
Chilcotins (tœni [2])......	Rivière Chilcotin..............	460
Carriers (tœné)........	Lac Stuart, nord et sud.........	1 600
Nah'anés (téné)........	Rivière Stickeen et Est.........	700
	Dénés du Milieu.	
Sékanais (tœné)...... ..	Montagnes Rocheuses..........	500
	Dénés de l'Est.	
Chipewayans (déné)....	Lac Athabaska, etc.............	3 000
Mangeurs de Caribou (déné)..............	Est du lac Athabaska...........	1 200
Castors (dané).........	Rivière à la Paix...............	800
Couteaux-Jaunes (déné).	N.-E. du grand lac des Esclaves.	500
Flancs-de-Chien (duné [1]).	Entre le grand lac des Esclaves et le grand lac de l'Ours......	1 000
Esclaves (déné)........	A l'ouest du grand lac des Esclaves et du fleuve Mackenzie...	1 000
Mauvais-Monde (déné).	Ancien fort Halkett.............	200
Lièvres (déné, adéné)..	Fleuve Mackenzie, rivière Anderson et Mac-Farlane..........	600
	Dénés du Nord.	
Loucheux (dindjyé)....	Fleuve Mackenzie, 67° lat. Nord	400
—	Alaska........................	4 000

(1) Le *t* et le *d* sont convertibles entre eux.

(2) Œ correspond à l'*e* muet français comme dans *je*, *me*, *te*, etc.; *u* a le son de *ou*.

Les mots entre parenthèses sont en usage pour désigner l'homme. Chaque tribu s'en sert pour se désigner elle-même, lorsqu'elle ne fait point allusion au pays qu'elle habite. La ressemblance frappante de ces termes, ressemblance qui, d'ailleurs, s'explique aisément; lorsqu'on sait que ce sont des mots racines, cette ressemblance, dis-je, peut induire en erreur. Elle pourrait faire croire à une similitude entre les divers dialectes eux-mêmes. Or cela est si peu vrai, les divergences philologiques sont au contraire si prononcées, que les Carriers, par exemple, à moins d'un commerce particulier et personnel, peuvent à peine comprendre quelques mots de la langue parlée par leurs voisins, les Sékanais, et réciproquement.

Nombre de détails que je vais donner sur l'état social des tribus de l'Ouest doivent s'entendre de nos sauvages avant leur conversion, il y a de cela une vingtaine d'années. Les efforts des missionnaires, l'action de la morale catholique ont fait abandonner à ces pauvres gens des coutumes dégradantes. Décrire la condition présente de nos Indiens serait hors de propos ; grâce à leurs bonnes dispositions, ils sont à peu près devenus, au point de vue social, ce que nous les avons faits. Toutefois les Sékanais et les Nah'anés gardent encore presque toutes leurs anciennes façons de faire ; leur vie nomade ne permet pas de produire, parmi eux, des résultats durables.

II

Caractères physiques. Costumes. — On connaît trop, sur ce continent (1), le type aborigène d'Amérique pour que je doive en essayer la description. Malgré les particularités physiques qui les partagent en tribus diverses,

(1) Il faut se le rappeler, le R. P. Morice écrivait pour un journal américain. (*Le Traducteur.*)

nos Dénés ne s'éloignent pas de ce type primitif. Je ferai seulement quelques remarques. Les Chilcotins sont en général petits, à larges épaules, assez semblables aux Chinois dans les traits de la figure; les Carriers d'ordinaire sont grands, gros, sans corpulence, beaux hommes pour la plupart; les Sékanais et les Nah'anés, au contraire, sont minces et osseux, avec des joues creuses, des yeux fendus en amande et un regard qui brille comme celui du serpent.

Pour ajouter aux charmes de la nature, le tatouage était naturellement, chez les Dénés, d'une pratique universelle. Le visage surtout faisait l'objet de ces ornements-là : des croix ou des oiseaux se dessinaient sur les joues, le front, les tempes. Plus communément toutefois des lignes parallèles, plus ou moins nombreuses, couraient à travers les joues et le menton, convergeant toutes vers chacun des deux côtés de la bouche. Dans les occasions solennelles, comme danses ou « potlaches », nos Indiens avaient recours au charbon de bois, apparemment pour se rendre plus redoutables. Les jeunes gens rehaussaient leur beauté native à l'aide du vermillon; il est permis de croire que damoiseaux et damoiselles usaient et abusaient de la couleur magique.

Tout le monde sait qu'un des caractères distinctifs de la face indigène c'est l'absence presque totale de barbe. Nos Dénés crurent sans doute que la nature leur avait encore par trop laissé de cet apanage du sexe qui commande, distinction tant prisée pourtant par les races aryennes. Aussi bien voulurent-ils corriger l'œuvre de notre commune mère, et ils eurent toujours à cœur de faire disparaître, au fur et à mesure, les rares poils qui commençaient à poindre çà et là, sur le menton et sur la lèvre supérieure. L'opération ne présentait pas grande

difficulté, grâce à une paire de pincettes en cuivre, instrument que les hommes portaient suspendu à leur cou, tout exprès pour cette besogne. De la même manière se faisait la taille des sourcils qu'on amincissait le plus possible.

Quant aux ornements extérieurs de chaque jour, ils consistaient surtout en boucles d'oreilles et pendants de nez, pendants et boucles faits en « haliotis » (1). Ces pendants de nez prenaient souvent des proportions énormes ; on les suspendait à la cloison nasale qu'on trouait pour cela. Pendants et boucles étaient communs aux deux sexes. Les femmes et les filles des personnages influents portaient de plus des bracelets en cuivre battu, qu'on avait échangés pour d'autres marchandises, avec les Indiens de la côte. Un groupe de la tribu des Carriers n'estimait pas que ce fût encore assez. Chez eux, pour atteindre le degré suprême de la beauté féminine et se faire un nom dans les cercles de société, au tatouage, aux boucles d'oreilles, aux pendants de nez, aux bracelets enfin, les dames ajoutaient une sorte de cheville en bois, légèrement aplatie par les deux bouts, traversant la lèvre inférieure, qu'elle éloignait des dents pour lui donner la plus grande proéminence possible, quelque peu à la façon des Papous de la Nouvelle-Guinée. Cette cheville inspira les Canadiens-Français qui furent les premiers agents de la Compagnie du Nord-Ouest ; ils donnèrent à ces Indiens le nom de *Babines* ou de *Lippus*, nom que garde encore cette peuplade.

Comme les Nazaréens d'autrefois, hommes et femmes partageaient leur chevelure en deux et la portaient toute

(1) *Haliotis*, mollusque de la famille des gastéropodes. Sa coquille sert de boucles d'oreilles ; de là, le nom anglais, *ear shell* : *ear*, oreille ; *shell*, coquille. (*Le Traducteur.*)

longue, excepté dans le deuil. Ordinairement, les hommes la nouaient et la laissaient tomber par derrière ; en voyage, ils la roulaient comme celle des Chinois. Les femmes la faisaient descendre sur le devant des épaules en deux nattes artistement tressées, ornées d'une sorte de petit coquillage, mince et long (*Dentalium Indianorum*), coquillage fort à la mode chez les naturels qui l'obtenaient des Indiens du littoral (1). Aux jours de grande fête, les personnes de rang et d'influence s'affublaient de perruques, cheveux tressés dans toute la longueur, abondamment entremêlés de coquillages de « dentalium » ou « d'hyaqua ». Quelquefois, ces perruques de cérémonie étaient ornées de poils qu'on avait arrachés aux moustaches du lion de mer. Ces poils, très résistants, se dressaient sur le front comme des cornes.

Les costumes n'étaient pas absolument uniformes, mais le modèle n'en était pas non plus très compliqué. Outre le « pagne », espèce de culotte qu'on quittait rarement, nos Indiens portaient, adhérant à leur corps, une sorte de tunique, vêtement ample fait de peaux de castor, de lynx ou de marmotte. Les dehors en étaient ornés de dessins variés, couleur vermillon ; des franges nombreuses cachaient les coutures et les bandes de dentalium ou les piquants de porc-épic diversement teints. Ajoutez à cela une paire de guêtres montant jusqu'à la cuisse, une paire de mocassins, que les pauvres se faisaient avec de la peau de saumon, vous aurez une idée à peu près complète du costume de nos Indiens. Contrairement à l'usage de leurs frères, qui habitent le grand

(1) L'évêque Nestorien, de Samarcand, écrivant aux catholiques de Bagdad, leur disait des Tartares kéraïtes : « Ils ne se lavent pas le visage et laissent croître leurs cheveux qu'ils tressent et nouent au sommet de la tête. » (*Aboulfarage Chron. Syr. in Assemani*, vol. III, 2e part., chap. IX, p. 488.)

bassin du Mackenzie, nos Dénés ne portaient pas de capuchon attaché à la tunique ; ils se coiffaient d'une petite peau de marmotte, façon de chapeau ressemblant assez aux bonnets écossais.

L'habillement des femmes se distinguait par la longueur de la tunique. Un autre vêtement, robe ou pardessus, couvrait la tunique et descendait jusqu'aux pieds. Des peaux de lapin formaient ce nouvel habit.

Pour terminer ce tableau, j'ajoute qu'avant l'arrivée des Européens, nos bons sauvages ne savaient point ce que c'est que se laver. C'était une coutume inconnue chez eux. Encore aujourd'hui se lavent-ils les mains seulement et voici leur méthode : tout d'abord ils s'emplissent la bouche d'eau et ensuite rejettent, à deux ou trois fois, le liquide sur les mains (1).

III

Habitations. Caractères moraux.— Un mot maintenant sur l'état social de nos Indiens et sur leur vie de chaque jour. Une partie d'entre eux sont nomades ; les autres mènent une existence demi-sédentaire. A la première classe appartiennent les Sékanais et les Nah'anés de l'est ; la seconde comprend les Chilcotins, les Carriers, les Nah'anés de l'ouest. Les Sékanais, par exemple, ne construisent point de maisons ni ne se rassemblent en vil-

(1) L'ethnologie comparée nous rappelle ici une coutume semblable en vigueur chez les Tartares ou Mongols du moyen âge. Guillaume de Rusbruck, envoyé de saint Louis auprès du grand khan (1253), dit de ces peuples : « Ils ne lavent jamais leurs vêtements. La propreté n'est pas plus en honneur auprès des femmes qu'auprès des hommes. Leur manière de se laver les mains ou le visage consiste à se remplir la bouche d'une eau qu'ils rejettent ensuite pour se nettoyer. » (Bergeron, *Relation des voyages en Tartarie.*) — Cette citation, comme les suivantes, est faite d'après la version anglaise du R. P. MORICE. (*Le Traducteur.*)

lages; les Carriers, au contraire, passent l'hiver dans des loges où peuvent habiter ensemble plusieurs familles; ils forment même des villages réguliers. Je dois remarquer ici que ces peuplades ne possèdent presque pas du tout d'économie politique nationale. Elles se sont contentées, en général, de copier, en tout ou en partie, ce qu'elles ont vu ailleurs, lorsqu'elles se sont trouvées en contact avec des tribus étrangères. Il y a peu de temps encore, les Chilcotins, comme leurs voisins de l'est, les Shushwaps, avaient coutume de loger, durant la saison rigoureuse, dans des huttes rondes, à moitié souterraines. Au milieu du toit, couvert de boue, une simple ouverture servait tout à la fois de porte et de cheminée. On y arrivait par une échelle indienne, tronc d'arbre creusé à chaque pied de distance. Les Carriers, eux, suivaient l'exemple des Atnas, Indiens du littoral, que des relations de commerce leur avaient fait connaître. Ceux-ci habitaient des huttes, élevées à l'aide de quelques bâtons minces et courts, supportant une toiture en écorce de sapin. Ces sauvages pénétraient chez eux par chaque côté des deux pignons. Le foyer se trouvait au centre de la loge et la fumée s'échappait à travers l'ouverture pratiquée au milieu du toit, juste au-dessus du feu. Des peaux de saumon cousues tenaient lieu de planches et servaient de porte (1). Pour l'ordinaire, le maître du logis clouait au mur intérieur de sa demeure la dépouille de ses animaux héraldiques, oiseaux ou rongeurs. Les chefs de la tribu avaient même leurs *totems* ou *enseignes*, sculptures

(1) Comparez ces détails avec la description des *maisons ambulantes* des Mongols : « Les demeures qu'ils habitent sont placées sur des roues et construites en treillis de bois, une ouverture au sommet servant de cheminée. A l'entrée, une peau se trouve suspendue. » (Récit de Rusbruck cité dans *le Christianisme au Thibet, en Tartarie, en Chine*, par l'abbé Huc, vol. I, p. 178.)

en bois que l'on plaçait à l'extérieur, sur le pignon de la hutte. Les Sékanais n'affichaient point de semblables prétentions. Aujourd'hui encore, ils se contentent de leurs loges sphériques, en branches de sapin. Ils les contruisent vite et les abandonnent bientôt, selon que l'exigent leurs incessantes pérégrinations à la recherche des fourrures et de la subsistance quotidienne.

Différents en ceci des Esquimaux (1), qui se couchent sans aucun vêtement, nos Dénés se roulent dans leurs couvertures, les pieds auprès du feu, avec presque tous leurs habits sur le corps. Logiques avec eux-mêmes et mettant en pratique leurs principes sur la propriété, ils sont en général modestes dans leur tenue et chastes dans leur vie privée, nonobstant la réunion de plusieurs familles sous le même toit, sans séparation d'aucune sorte.

Si je voulais esquisser le portrait moral de ces peuples, et si je ne craignais d'ignorer quelques exceptions inévitables, je pourrais leur faire une réputation de moralité relative, de grande honnêteté, d'amour intense pour leur progéniture, et, en général, d'une certaine douceur de caractère, ce qui n'exclut pourtant pas des éclats de colère passagers. Pour donner des ombres à ce tableau et achever le portrait de nos Indiens, je devrais ajouter aussitôt qu'ils sont enclins au mensonge, passionnés pour

(1) On lit dans une lettre du R. P. Morice, en date du 27 juillet 1889 : « Je ne parle pas dans ce passage des Esquimaux du Labrador, lesquels, si je ne me trompe, ont été à demi civilisés par les frères Moraves ; je parle des Tchigh't ou Esquimaux de la rivière Anderson et du fleuve Mackenzie. Ceux-ci sont encore dans leur condition première. Je prends la liberté d'invoquer ici le témoignage de M. Mac Farlane, qui m'y autorise. M. Mac Farlane a passé une partie de sa vie, comme officier de la Compagnie, chez les sauvages en question. Il m'assurait hier encore qu'été comme hiver, hommes, femmes et enfants dorment tous complètement nus. »

(*Le président du Comité ethnologique.*)

le jeu (1), naturellement égoïstes, peu intrépides, et, par moments, très paresseux, surtout le sexe fort.

S'il me fallait, après cela, reproduire en deux traits la physionomie morale de chaque tribu, je dirais que les Chilcotins sont les plus violents et les plus courageux de tout le groupe; les Carriers, les plus orgueilleux et les plus accessibles à toute idée de progrès ; les Sékanais, les plus superstitieux et les plus naïfs. Quant aux Nah'anés, bien que parlant un idiome différent de celui des Sékanais, deux idiomes ayant toutefois des affinités entre eux, les Nah'anés, dis-je, ressemblent tellement aux Sékanais, au physique et au moral, que nos Carriers donnent à ces deux peuples le même nom de *Lhtaten* (habitants du barrage des Castors), par allusion à l'occupation favorite de ces peuples : tendre des pièges au gibier ou vaquer à la chasse.

IV

Le clan. Mariage entre clans. La parenté. — De quelle manière s'organisent la famille et la tribu chez les Dénés occidentaux ? Pour donner plus d'exactitude et de clarté à ma réponse, il me faut d'abord mentionner les clans, qui partagent presque tous les Dénés en différents groupes, comme cela se rencontre chez les Iroquois et chez la plupart des indigènes américains. Ces clans, au nombre de cinq dans nos tribus, établissent, entre les membres qui les composent, une sorte d'alliance très étroite, à laquelle nos sauvages ont jusqu'ici très fortement tenu. Chaque clan possède ses *totems*, ses enseignes, une ou plusieurs : crapauds, coqs de bruyère, corbeaux, castors, saumons, etc. L'image de l'animal choisi recevait jadis des marques de spéciale considération.

(1) Ceci, naturellement, doit s'entendre de ceux qui ne sont pas encore soumis à l'influence du missionnaire.

Un même clan n'est pas renfermé dans un seul village, et l'on rencontre de ses membres disséminés à travers des régions fort distantes les unes des autres. Quelque éloignées d'ailleurs que soient les habitations respectives, l'alliance subsiste toujours.

De temps immémorial, une loi fondamentale dans la constitution sociale de ces peuples prohibe les mariages entre personnes du même clan. Cela est si vrai que les Dénés ont en horreur ces sortes d'union. Je puis même affirmer qu'on préférait autrefois s'unir à un consanguin, à moins que ce ne fût à un degré trop proche. L'agnation et la consanguinité — en ligne directe ou collatérale — du côté du père, étaient aussi des barrières suffisantes contre toute union conjugale, les hommes et les femmes sortis d'une même souche étant considérés toujours comme frères et sœurs. A quel point juste la descendance d'une branche commune ou collatérale n'était-elle plus considérée comme empêchement de mariage, je ne saurais le dire ; les naturels eux-mêmes ne peuvent répondre à cette question d'une manière satisfaisante. Je sais seulement que, lorsqu'on se rappelait encore les ancêtres communs de deux futurs, ceux-ci se laissaient persuader facilement et ne contractaient point l'union projetée, même au quatrième et peut-être au cinquième degré de consanguinité, surtout si le cas se produisait en ligne directe de descendance. Pourtant cela ne veut pas dire qu'on ne permît jamais d'infractions à cette règle, et je ne veux pas assurer non plus qu'il n'y ait pas eu parfois de mariage entre personnes du même clan. La répugnance qu'inspiraient ces unions prouve qu'ici comme ailleurs l'exception confirme la règle.

Ce qu'on vient de lire ne s'applique point au cas de consanguinité en ligne collatérale du côté de la mère. Une coutume ancienne obligeait les cousins de cette

sorte à se marier ensemble. Et voici pourquoi. Chez les Dénés occidentaux, comme chez tous les peuples primitifs, le droit de la mère est la base des lois de succession, et je puis dire qu'au lac Stuart cette règle ne souffre pas d'exception du tout. D'autre part, la constitution sociale de ces tribus défend de faire passer d'un clan dans un autre les titres et les biens immeubles. Ainsi, à la mort d'un notable, les fils du défunt ne pourront pas être ses héritiers, puisqu'ils appartiennent au clan maternel ; mais, si le père avait des neveux par une sœur, comme ceux-ci sont, par leur mère, membres du même clan que leur oncle, c'est à l'un d'eux que reviendra l'héritage. Par une sorte de compensation et pour que les enfants du notable pussent jouir, dans la mesure légale, de la possession paternelle, une de ses filles épousait l'héritier (1).

Voilà pour la consanguinité. Quant à l'affinité, nos Indiens n'en connaissent ni le nom ni la chose. Légitimement ou illégitimement contractée, cette alliance, loin d'être un obstacle au mariage, était au contraire un puissant motif d'union. C'était parfois comme chez les juifs. Lorsqu'un frère, par exemple, laissait après lui sa veuve, le neveu se croyait tenu en conscience d'épouser cette femme.

Il me serait difficile maintenant de dresser ici une table complète des agnats et des cognats d'après l'ordre et les dénominations en usage parmi nos quatre tribus. Il n'est pas toujours indifférent, dans ces dialectes, qu'un homme ou une femme parle, car hommes et femmes possèdent des manières de s'exprimer propres à l'un et à

(1) Le père et la mère faisant partie de clans différents, les biens ne pouvant passer d'un clan dans un autre, le droit de la mère sur les enfants attachant ceux-ci au clan maternel, on comprend que les fils du défunt ne puissent pas hériter de lui. La même difficulté n'existe pas pour le neveu. (*Le Traducteur.*)

l'autre sexe ; les expressions varient aussi parfois selon l'âge respectif des personnes. Voici quelques façons de dire plus particulières à ces peuplades :

1° Un grand nombre de nos Indiens ne vont jamais au delà du second degré en comptant leurs ancêtres ou leurs descendants, soit en ligne directe soit en ligne collatérale. Jamais ils ne dépassent le troisième degré, les parents plus éloignés recevant, tous, les noms génériques de grands-pères et de grand'mères ou bien de petits-fils et petites-filles.

2° Grands-oncles et grand'tantes s'appellent tous grands-pères ou grand'mères.

3° Bien que certains noms désignent le frère ou la sœur, d'une façon absolue, sans considération d'âge, plus généralement toutefois on dira : mon frère aîné, ma sœur aînée, mon frère cadet, ma sœur cadette.

4° Un père de famille appellera son fils *syé* et sa fille *stsé;* la mère désignera sa fille sous le nom de *syatsé* et son fils sous celui de *syaz* (1).

5° Pour l'oncle maternel, neveux et nièces seront *stsû*, et *skwaz*, pour la tante maternelle. L'oncle et la tante paternels diront à leurs neveux : « petits frères » et à leurs nièces, « petites sœurs ».

6° De leur côté, neveux et nièces répondront : *stht*, mon oncle paternel ; *spizyan*, ma tante paternelle ; *sœz'é*, mon oncle maternel ; *sake*, ma tante maternelle.

7° De la part d'un cousin, cousins et cousines maternels recevront le nom de *szit;* sur les lèvres d'une cousine, le cousin s'appellera *sunté* et la cousine *szit*. Cousins et cousines paternels sont appelés *frères* et *sœurs* tout court.

(1) Ces noms sauvages et les suivants appartiennent au dialecte carrier. Mon travail n'est pas une étude philologique, et je crois inutile de donner ici les équivalents chilcotins, sékanais, etc.

8° Petit-fils et petite-fille deviennent *schi*; beau-frère et belle-sœur, *sre*.

Avant de terminer ce paragraphe, une remarque : le clan existe également chez les Nah'anés de l'ouest. Ils le doivent à leurs fréquentes relations avec les Indiens du littoral qui ont eu l'idée de cette organisation. Les Sékanais et les Nah'anés de l'est sont moins avancés ; parmi eux le clan est inconnu. Leur situation géographique a sauvé leurs usages primitifs et empêché l'introduction de coutumes étrangères. Le droit du père est, chez eux, l'unique loi réglant les successions.

V

Mariages. — Mariage, dans le sens chrétien du mot, désignerait mal les assortiments qui se faisaient entre les naturels avant l'arrivée des missionnaires. Cohabitation rendrait mieux l'idée vraie de ces unions. De fait, pour désigner le mari d'une telle ou d'une telle, les sauvages disent : *yerœsta*, il habite avec elle.

Comme il n'y avait point de contrat valide (1), point d'intention de s'engager à tout jamais, le divorce avait lieu sans difficulté, lorsque l'un des consorts était fatigué de l'autre. Alors le ci-devant mari se restituait à lui-même les dons qu'il avait faits à sa prétendue femme, et, chacun de son côté, les deux conjoints s'en allaient chercher fortune ailleurs. On comprend que *lui* eût plus de chance qu'*elle*, surtout s'il était d'une position aisée. Supposez que des enfants fussent venus cimenter l'union, le divorce était plus difficile, mais nullement impossible. Le plus souvent, le père s'emparait de la géniture; car

(1) Même dans les conditions que va décrire le R. P. Morice, ceci peut-il s'affirmer d'une manière absolue ? Voir une réponse de la Sacrée Congrégation du Saint-Office à Mgr Grandin.

(*Le Traducteur.*)

parmi les sauvages, tout aussi bien que parmi beaucoup de leurs frères civilisés, la force prime le droit; et comme ils sont très attachés à leurs enfants, le mari eût préféré les confier pour un temps aux soins d'étrangers plutôt que de les voir entre les mains de leur propre mère.

Chez les Dénés occidentaux, les Carriers exceptés, le mariage se fait de bonne heure; souvent la nouvelle épouse atteint à peine l'âge de puberté.

Les Sékanais n'avaient rien de plus simple ni de plus expéditif que le cérémonial en usage dans ces circonstances. Quand un jeune chasseur s'était mis dans l'esprit d'épouser quelque enfant de la forêt, sans aucun préambule, il s'adressait, le jour venu, à la jeune fille de son goût : « Veux-tu, disait-il, veux-tu empaqueter pour moi mes pièges à castors? » Si la demoiselle ne voulait pas consentir, elle se contentait de répondre : « Non, les femmes ne manquent pas; demande à une autre. » Si au contraire l'offre lui plaisait, elle répondait tout de suite et sans aucune rougeur de commande sur le visage: « Peut-être; demande à ma mère. » Le jeune homme n'avait pas à faire cette démarche; sa fiancée avait hâte d'en parler elle-même à la maman. Aussitôt, sur l'avis de ses père et mère, la jeune fille élevait une hutte de branchages auprès de son ancienne demeure (1), et, en entrant, le soir, son fiancé lui passait « les pièges à castors ». Sans plus de cérémonie, les deux enfants étaient mari et femme. La veuve d'un frère ne pouvait décliner l'offre et devait accepter « les pièges à castors ».

Les préliminaires de mariage n'étaient pas plus compliqués chez les Carriers que chez les Sékanais; ils coûtaient davantage et duraient plus longtemps. L'étiquette voulait que la jeune fille n'eût rien à dire ni pour ni

(1) Un Sékanais n'habitera jamais sous le même toit que ses enfants mariés.

contre l'union projetée. Seulement, lorsqu'un jeune homme d'un autre clan avait choisi sa femme, sans avoir à échanger un mot avec elle, même pour faire la proposition, il s'installait simplement chez son futur beau-père, se mettait à son service, et ne manquait pas de lui offrir, à lui et aux parents les plus considérables, tout objet de quelque prix pouvant tomber entre ses mains, à la chasse ou ailleurs. Une année ou deux se passaient. Après avoir fait ainsi la cour aux parents de sa future, le jeune homme estimait qu'un oui bien mérité allait récompenser enfin ses persévérants efforts, et, par l'intermédiaire d'un obligeant ami, demandait la main de la jeune personne. La proposition bien accueillie, c'était le mariage contracté. En cas de refus, le prétendant éconduit recevait, comme compensation des dons qu'il avait faits, un équivalent en espèces.

Il était assez naturel qu'après avoir obtenu sa femme à un tel prix le jeune époux n'eût pas envie de la répudier sans raison suffisante. On peut aisément comprendre que la perspective d'avoir à faire de nouveau la cour un espace de temps considérable ne contribuait pas peu à rendre le nœud conjugal, sinon sacré, du moins plus durable chez les Carriers que chez les Sékanais. Il faut dire toutefois que si le prétendant était de bonne parenté, on simplifiait pour lui le cérémonial, souvent même on en supprimait presque entièrement les fastidieuses prescriptions.

La polygamie était en honneur auprès de ces peuplades. Plus le rang du mari était élevé, plus les femmes étaient nombreuses. Le père du chef actuel de ce pays — fort Saint-Jacques, lac Stuart — possédait six femmes à la fois. L'une d'entre elles cependant — et non pas nécessairement la première par ordre de cohabitation — gardait toujours une sorte de supériorité sur les autres qui

l'appelaient sœur aînée et qu'elle appelait sœurs cadettes. Dans la tribu des Sékanais, avec la polygamie se pratiquait la polyandrie, inconnue chez les Carriers.

Une particularité digne de remarque, c'est qu'une Indienne ne dira jamais « mon mari », mais invariablement « lui » ou encore « le père de cet enfant ». Les hommes sont aussi réservés. Vous les entendrez rarement appeler leur femme « ma femme ». De même, hommes et femmes éprouvent une grande répugnance à dire leur nom. Pour se faire connaître, ils se serviront généralement de périphrases descriptives au lieu de donner tout de suite leur nom propre.

VI

Effets du mariage sur la propriété et la succession. — Il serait superflu d'observer que d'ordinaire, chez les Dénés occidentaux, la femme était rarement mieux traitée après son mariage que dans la maison paternelle. C'est un fait connu, je pense, que chez les peuples infidèles d'aujourd'hui comme au milieu des nations païennes d'autrefois, la femme, sous une forme ou sous une autre, a toujours été et reste toujours à peu près l'esclave de son seigneur et maître. Jeune fille, elle devait sans doute rendre à sa mère certains services domestiques; alors du moins on prenait soin d'elle; en général, elle était bien nourrie, bien vêtue, pour valoir davantage, une fois atteint l'âge nubile. Maintenant que sa destinée est à jamais scellée, la malheureuse devient, dans la force du terme, un factotum; sur ses épaules retombent toutes les dures besognes.

Et pourtant, surchargée comme elle est, la vie à l'intérieur de sa nouvelle cabane peut encore lui sembler un temps de vacances; c'est surtout dans les voyages

que ce souffre-douleur doit pâtir. A elle de transporter le mobilier du ménage, tandis que son mari, le fusil à la main, ouvrira gaiement la marche, guettant quelque pièce de gibier pour varier le menu du maigre festin qu'on fera lorsque tombera la nuit. Ne nous apitoyons cependant pas outre mesure sur le sort de la sauvagesse. Elle n'a connu ni rêvé d'état plus enviable, elle ne murmure point et ne se plaint jamais de la conduite peu chevaleresque de son époux. Dès son enfance d'ailleurs elle est accoutumée au genre de travail devenu exclusivement le sien, car les naturels dressent leurs enfants, même les plus jeunes, à porter, chacun pour sa petite part, le bagage de la famille errante.

Si la femme peut porter de lourds fardeaux, c'est moins grâce à sa force musculaire qu'à une certaine habileté pour tenir la charge en équilibre. Une lanière, plus large sur le front, descend sur les épaules, entoure le paquet placé entre les deux omoplates et vient se nouer par les deux bouts devant la poitrine.

La pauvre ménagère n'est pas au bout de ses peines, lorsque le couple voyageur s'arrête le soir, au crépuscule, pour établir le campement. Il lui faut alors ramasser toute seule les branches mortes qui alimenteront le foyer de la famille, élever la hutte qu'on abandonnera demain, faire la cuisine, et le reste. Le rôle et les devoirs de l'homme, avant la conversion de ces peuplades, se résumaient dans cette devise : chasser, manger, dormir.

Toutefois, la femme n'était pas absolument sans influence dans la famille ou dans le village. Son action était même souvent puissante, non pas à cause de sa dignité d'épouse ou de mère, mais à raison de sa naissance et du rang que son père pouvait occuper. Le mariage ne lui donnait ni droits ni privilèges, ne lui conférait aucun titre aux biens immeubles ou personnels

de son mari. L'homme et la femme ne formaient pas un seul être moral comme dans les pays civilisés. De même que durant leur union l'un et l'autre gardaient leurs noms respectifs, de même les biens particuliers de chacun demeuraient toujours distincts.

Ici se place une observation. Nos Indiens reconnaissent une double propriété : la propriété privée et personnelle, habits, canots, chiens et le reste ; la propriété réelle et fixe, comme les biens héréditaires. Or il existe dans nos tribus ce qu'on appelle les « Tœneza » ou « notables ». A ce titre de notable se rattache la possession de terrains de chasse, très clairement délimités. En droit, ces terres sont la propriété du titulaire seulement ; par une sorte de concession tacite, les autres chefs de famille du même clan peuvent en jouir aussi longtemps qu'il plaît au propriétaire. Ces étrangers sont de fait les coassociés du possesseur, chassant avec lui et pour lui, recevant, des captures faites, ce qu'il permet de retenir

Je le répète : la femme n'acquiert par le mariage aucun titre à la possession de ces terres qu'on ne peut ni aliéner ni faire passer dans un autre clan. Le notable mort, ses droits passent à un neveu ; à un frère, à défaut de neveu ; à défaut de frère, à une sœur ; enfin à défaut de frères et de sœurs, à tel membre du même clan, personne désignée d'avance par le propriétaire.

Une veuve ne pouvait pas hériter davantage des biens personnels de son défunt mari. Elle n'en obtenait pas la moindre portion ; elle ne pouvait même pas garder ses propres biens que les proches du défunt lui enlevaient brutalement. C'est à ceux-ci que revenaient les biens personnels du mari décédé. Ces gens cupides se les partageaient entre eux sans s'inquiéter autrement si de pauvres orphelins n'allaient pas en souffrir. Il est vrai qu'à la mort de la femme le mari survivant n'était guère

mieux traité, à moins qu'il ne fût « Tœneza ». Même alors il devait, au moins par bienséance, offrir des présents aux parents de la défunte.

L'adoption est en usage parmi les Dénés occidentaux, mais elle se fait sans aucune formalité particulière. Dans le monde civilisé, un fils adoptif peut acquérir des droits à l'héritage de son père d'adoption ; il n'en est pas ainsi parmi ces peuplades. Supposez que le notable ne laisse en mourant ni frères ni neveux; toute autre personne du clan, ou même la sœur du notable, héritera plutôt que le fils adoptif, parce que celui-ci est censé appartenir au clan de sa mère adoptive. Dans ce cas cependant le fils adoptif pouvait réclamer droit de chasse sur les terres du défunt.

L'immeuble est inconnu chez les Sékanais et les Nah'anés de l'est, qui se gouvernent d'après le droit du père. Parmi eux le fils aîné, ou l'un de ses frères survivants, remplaçait le père de famille comme chef de bande à la chasse. D'un autre côté, encore que des groupes de familles alliées chassent ordinairement dans les mêmes montagnes, sur les bords des mêmes rivières ou des mêmes lacs que leurs ancêtres, ils ne se regardent pourtant pas comme propriétaires exclusifs de ces terres et ne contesteront à personne le droit de chasser avec eux ou de tendre des pièges au gibier dans les mêmes endroits.

VII

Naissance et soin des enfants. Statistiques. — Comme on l'a vu précédemment, les Dénés occidentaux, et en général toutes les races indigènes, ont un amour très profond pour leurs enfants. Aussi l'infanticide est-il rare, très rare parmi eux. Il faut faire néanmoins une exception.

Lorsque deux jumeaux venaient au monde, une barbare coutume, heureusement abolie maintenant, voulait que l'un des deux fût sacrifié. Le motif de cette conduite était que deux enfants à la fois portaient malheur et les sauvages regardaient cette double naissance à peu près comme une monstruosité de nature.

Lorsque le temps des couches était venu, la délivrance se faisait sans le secours d'aucune sage-femme, n'importe où, sous la hutte ou en voyage, au milieu de n'importe quelles circonstances. La mère n'éprouvait en apparence aucune douleur en mettant au monde le nouveau petit être. Tel était du moins le cas ordinaire dans l'ancien temps. Je suis obligé de dire, pour être vrai, que les femmes, chez les Carriers, tribu la plus civilisée des quatre, que les femmes de cette tribu, dis-je, n'ont pas gagné beaucoup à changer leur régime primitif et leur première façon de vivre. Des couches pénibles, mortelles même pour la mère, n'arrivent que trop souvent. Les enfants mort-nés sont aussi plus nombreux qu'autrefois.

Plusieurs peuples sauvages observent encore la circoncision ; cette coutume est inconnue chez les Dénés occidentaux et je n'ai jamais entendu parler d'aucune pratique en usage que l'on pût regarder comme un reste de cette cérémonie.

Anciennement, le nouveau-né recevait son nom peu après sa naissance. Il le recevait de ses parents eux-mêmes ou de telle autre personne supposée inspirée en songe. D'ordinaire, lorsqu'il s'agissait de garçons, le nom donné rappelait quelque circonstance, dont le souvenir ainsi perpétué devait lui porter bonheur à la chasse. Si les parents étaient des personnages de haut rang ou ne manquant pas d'une certaine influence, la chose devenait solennelle. Dans un banquet d'apparat, la grand'-mère maternelle prenait le nouveau-né dans ses mains,

le soulevait au-dessus de la foule et lui imposait un nom illustré jadis par un aïeul maternel.

C'est un fait connu que, dans les deux Amériques, les mères indigènes ne portent pas leurs enfants dans leurs bras, mais empaquetés sur le dos. Les Dénés ne font point exception. Les Chilcotins fabriquent en osier de jolies petites corbeilles, de petits berceaux qu'entourent des peaux de cerf parfaitement adaptées. Le nourrisson est là-dedans, serré, lié comme une petite momie. Une écorce de bouleau allant de l'orifice à l'autre bout, qui se rétrécit, empêche l'enfant de prendre une position qui lui serait nuisible. Sous ce rapport, les Chilcotins sont décidément moins arriérés que les Carriers. Ceux-ci se servent encore du vulgaire maillot solidement attaché autour de la frêle créature.

Dans la famille, l'autorité des père et mère est nulle ou à peu près, hormis chez les Carriers et les Chilcotins lorsqu'il s'agit de mariage. Les parents éprouvent une grande répugnance à punir leurs enfants en bas, âge et ils ne peuvent raisonnablement pas s'attendre à contrôler les faits et gestes de la jeunesse, lorsque les marmots sont devenus de grands garçons.

La fécondité des mères irlandaises est devenue proverbiale; la femme, chez les Dénés occidentaux, pourrait se glorifier bientôt d'une nombreuse famille si elle savait prendre certaines précautions hygiéniques, si elle sevrait ses enfants après un temps convenable. Même aujourd'hui, à moins d'impossibilité physique, ces pauvres femmes allaitent leurs nourrissons pendant trois et quatre ans, quelquefois davantage. Malgré cela, si des maladies contagieuses, autrefois inconnues, ne venaient périodiquement décimer ces peuplades, la population augmenterait vite. On pourra s'en convaincre par le tableau suivant des naissances et des décès dans le pays

que j'habite. Ce tableau comprend les années qui viennent de s'écouler. Au dernier recensement, le 31 décembre 1888, l'on comptait 140 âmes, et ce chiffre est exact.

TABLEAU DES NAISSANCES ET DES DÉCÈS A NAKAZTLI (LAC STUART).

Années.	Décès.	Naissances.	Excédent des décès.	Excédent des naissances.
1885	3	8	0	5
1886	3	4	0	1
1887	1	4	0	3
1888	5	6	0	1
Total.....	12	22	0	10 (1)

D'autres villages, situés dans des milieux plus favorables à l'accroissement de la population, donneraient des chiffres encore plus satisfaisants. Je regrette de ne pouvoir fournir des statistiques complètes sur les quatre tribus, ni même sur aucune d'elles, prise dans son ensemble. Le tableau qu'on vient de lire me paraît toutefois un assez beau spécimen de l'échelle proportionnelle suivie par la population, du moins chez les Carriers. Les Chilcotins ne leur tiennent pas tête sous ce rapport. Quant aux Sékanais, habituellement occupés à la chasse sur ce penchant des montagnes Rocheuses, ils ont diminué en nombre, durant ces dernières années, d'une manière inquiétante.

(1) On ne porte ni à l'actif ni au passif les enfants morts dans l'année de leur naissance. Il convient de faire une remarque. L'année dernière (1888), une épidémie de rougeole maligne attaqua tous les enfants de ce village au-dessous, et, pour quelques cas, au-dessus de quinze ans. Dans cette épidémie, deux enfants seulement succombèrent. On doit la préservation des autres à l'exécution de mesures prudentes et énergiques. Les deux victimes du mal se trouvaient alors dans les bois avec leurs parents.

VIII

La pêche. — Avant que la civilisation leur eût apporté ses délicatesses, nos Dénés se nourrissaient ordinairement de poissons, de viande, de fruits sauvages. De là les trois grandes occupations de leur vie : la pêche, la chasse et la cueillette.

Ce qu'est le veau marin pour les Esquimaux, ce qu'est le riz pour les Chinois, ce qu'est le blé pour la race blanche, le saumon l'est pour les Carriers et les Chilcotins. Que le saumon vienne en foule, c'est l'abondance, c'est la joie, ce sont des festins et des danses de bonheur dans le camp ; que le saumon disparaisse, c'est la famine et la désolation, le silence règne dans le village, la mélancolie gagne les cœurs.

On croit généralement que deux espèces seules de saumon remontent, à travers le Fraser et ses affluents, jusqu'au lac Stuart : le saumon rouge (*Salmo quinnat*) et le grand saumon blanc (*Salmo potens*) nommé *Kes* par les naturels. Le saumon rouge est pour nos Indiens le poisson par excellence. Aussi l'appellent-ils *Hallo* (le poisson d'eau), comme si les autres n'en méritaient pas même le nom. Pour le prendre, nos Dénés imitent les Kamtchadales. On plante dans toute la largeur de la rivière des pieux retenant une haie d'arbres à corail. Entraîné par le courant contre cette haie, le saumon vient se jeter dans des sortes de nasses, longs paniers cylindriques, rétrécis du côté de l'ouverture. Une fois là, impossible d'échapper. Pour conserver longtemps le fruit de leur pêche, les Dénés suivent encore la méthode des Kamtchadales. Après avoir ouvert le poisson, ils retirent l'épine et les vertèbres avec la chair adhérente et l'exposent à la chaleur dans un hangar. Le hangar, qui sert

d'abri, se fait en bois de sapin coupé dans la forêt voisine et qu'on n'a pas autrement travaillé. A l'action de l'air et du soleil secondés par le feu et la fumée, on obtient le résultat voulu.

Je viens de décrire la méthode usitée pour la pêche du saumon rouge. Dans certains endroits, la rivière, en s'échappant d'un lit rocailleux et resserré, forme une chute assez profonde pour arrêter un moment le poisson voyageur. Les Carriers se contentent alors de jeter un pont au-dessus de la chute d'eau, suspendent de là un treillis large de 7 ou 8 pieds, retenu par des liens d'écorce, recourbé à son extrémité inférieure comme le bout d'une crémaillère. C'est là que le saumon se laisse prendre. Arrêté dans sa course, il essaye de franchir la chute, vient frapper contre le treillage qui lui barre le chemin et retombe captif dans le creux du treillis, comme au fond d'un panier.

Pour prendre le kes ou saumon blanc, lequel n'arrive jamais en si grande troupe, les Carriers font usage d'une sorte de harpon en os, unique dans son genre. Debout sur les rochers de la rive ou sur de légers échaffaudages s'avançant au-dessus du bord, l'Indien guette le poisson qui monte, le suit de l'œil, le perce du harpon attaché toujours par une corde à un manche de 12 ou 15 pieds de long. Quand l'eau n'est pas profonde, le Carrier s'avance avec précaution dans la rivière, puis avec dextérité lance son arme, lui donnant plus ou moins de force, allongeant plus ou moins la corde. Au lieu du harpon, les Chilcotins se servent d'un double dard fait en corne de mouton. Une fois entré dans le corps, ce dard sort de son manche fourchu auquel le rattachent des liens de peaux tressées sans aucune préparation préalable.

Nos Indiens se procurent le poisson plus petit, la truite, le poisson blanc, la carpe, le késal (une petite espèce

de saumon), etc., au moyen de filets que l'on fabrique avec de longs fils d'ortie, d'écorce de saule rouge, ou encore d'une plante demi-ligneuse appelée *hwonœlh'a*, l'*Epilobium angustiflorium* des botanistes.

Le moment de la pêche au saumon venu, les sauvages se réunissent dans les endroits les plus favorables, non loin de leurs villages respectifs. Ils élèvent ou réparent en commun la barrière de pieux plantés au travers de la rivière. Chaque famille place en même temps son *kuntzi* (sa nasse) dans l'endroit désigné à chacun par les traditions. Quand la pêche à la truite se fait sur une grande échelle, par exemple en automne, pour ramasser les provisions d'hiver, chaque famille ou chaque groupe de familles alliées possède un certain espace de la rivière, sans qu'il soit permis à personne d'aller à la recherche d'une position meilleure.

En hiver, la pêche n'est pas du tout commode. L'Indien creuse d'abord dans la glace une ouverture d'un pied environ de diamètre (1), puis s'étend sur la surface glacée. De la main gauche, il tient une baguette au bout de laquelle se trouve suspendu un petit poisson en os, que le pêcheur agite doucement pour lui donner une apparence de vie. Et là, même par 30 degrés Farenheit au-dessous de zéro, le pauvre sauvage, drapé dans sa couverture, attendra patiemment que de plus gros poissons viennent mordre l'appât. Si la fortune le favorise, notre homme lance le harpon, dont j'ai déjà parlé, mais quatre fois plus large et fixé dans un manche très court.

La pêche est plus intéressante dans les lacs carriers, par les nuits fraîches et sereines du printemps. Les canots glissent alors lentement sur les eaux, tandis qu'à la lueur des torches de pin enflammées accourent en foule

(1) Ce qui se faisait anciennement au moyen de pierres chauffées.

les poissons de toute espèce. L'éclat des lumières les fascine et en fait une proie aisée pour le harpon.

Les Sékanais dédaignent la pêche, quelle qu'elle soit, et la regardent comme une occupation dégradante, indigne d'un chasseur. La chair du renne, du caribou, de l'ours, de la marmotte, et lorsqu'en arrive la saison, des lynx et des lapins, forme la nourriture presque unique de ce peuple.

IX

La chasse. — Avant que la Compagnie du Nord-Ouest se fût établie dans ces contrées, les sauvages pratiquaient peu la chasse aux fourrures. Ils se contentaient de la nourriture et du vêtement nécessaires. Encore la chasse ne se faisait-elle que dans la bonne saison ; car, aussi étrange que cela puisse paraître, avant la découverte de la Nouvelle-Calédonie par sir Alexandre Mackenzie, la raquette était inconnue, hormis chez les Sékanais et les Nah'anés. En général, les Dénés occidentaux voyagent à pied le long de sentiers étroits, bien que, de nos jours, les Chilcotins et les Carriers aillent à cheval assez souvent. Plus communément toutefois, les Carriers se tracent des voies publiques à travers leurs lacs nombreux. Cela été comme hiver. Leurs canots sont des troncs d'arbres creusés que fournit un grand arbre à coton (*Abies subalpina*). Le dessin n'est pas artistique, c'est même grossier, mais il faut savoir que ces embarcations sont en usage parmi ces peuples depuis peu (1). Au

(1) Il y a quelque soixante ou soixante-dix ans, un groupe d'Iroquois, traversant les montagnes Rocheuses, s'était avancé jusqu'au lac Tatlh'a. Les deux canots des voyageurs excitèrent la curiosité, puis la convoitise d'une bande de Carriers. Ceux-ci massacrèrent les Iroquois et s'emparèrent des canots qu'ils conduisirent jusqu'au lac Stuart. Ces deux embarcations servirent de modèle et on construisit le premier canot en tronc d'arbre creusé.

commencement du siècle, on n'allait encore qu'en canot d'écorce.

On voyage aussi en hiver dans des toboggans ou traîneaux tirés par trois ou quatre chiens trottant l'un derrière l'autre, alignés en file à la façon indienne. Ces chiens, aujourd'hui de croisements divers, sont d'une grande utilité aux sauvages. En été, lorsque la famille se met en route pour les terres de chasse, l'ami de l'homme vient en aide à la femme et porte lui-même une partie des bagages appartenant au maître commun. Une courroie lui retient la charge autour des reins.

Dans leur chasse, les Dénés poursuivent surtout le castor. Depuis qu'ils savent combien la fourrure de cet animal est précieuse, ils lui font une guerre sans trêve ni merci. Aussi bien le castor va-t-il disparaître bientôt complètement. C'est en hiver et dans les premiers jours du printemps que cette chasse se fait sur une plus grande échelle. Une fois la retraite de l'animal trouvée, pour assurer la capture il faut découvrir d'abord la route qu'il s'est tracée sur la glace. Car il suit, paraît-il, des chemins parfaitement dessinés, soit qu'il quitte à la nage ses quartiers d'hiver, soit qu'il y retourne. Avec des cornes de caribou, les chasseurs sondent la glace. L'oreille exercée de nos gens découvre vite, au son rendu, la route habituelle suivie par le rongeur. On creuse aussitôt quelque part, sur le passage, un trou qui recevra les filets. A ces filets s'attache une baguette surnageant et surmontée de plusieurs petites cloches (1). Le chasseur alors (ne devrais-je pas dire le pêcheur ?) commence à démolir la maison du castor pour l'en déloger. Si le gibier n'est point là, on le cherche tout auprès, dans son magasin de provisions. Lorsque les ondulations de l'eau trahissent sa présence, on s'efforce de l'effrayer, on le

(1) Ces sonnettes remplacent les clous et les cailloux d'autrefois.

chasse vers les filets tendus. Si le castor, plus agile, devance le chasseur, les efforts qu'il fera pour se dégager agiteront les clochettes ; le chasseur averti se hâtera d'accourir et s'emparera du captif, avant que celui-ci ait pu se débarrasser des liens qui l'emprisonnent.

Lorsque, avec le printemps, sont venus les beaux jours, à part quelques rares coups de feu tirés à l'occasion, la chasse au castor se fait de deux manières : on construit des trappes, ou bien l'on use du harpon. Ce harpon est en os et barbelé, solidement attaché à un long manche ; on le lance de loin pour lui donner plus de force avec plus d'élan.

Lorsqu'on veut attraper le castor, rien de particulier, sinon que pour attirer l'animal on répand de la poudre de castoreum tout autour de la trappe d'acier, dans l'une des retraites favorites du rongeur. Les sauvages conservent cette poudre dans des espèces de carafes en écorce de bouleau.

On capture le gibier plus nomade, lynx, martre, pêcheur, etc., dans des filets que l'on place sur les chemins plus fréquentés par ces animaux (1). Le gibier plus considérable, ours, renne, caribou, etc., est poursuivi par les hommes et les chiens. Il faut le traquer souvent tout le long du jour, avant de le pouvoir cerner. Fréquemment aussi on prend l'ours dans des pièges.

Grâce à la situation topographique de leur pays, les Sékanais peuvent faire la chasse au caribou sur une plus grande échelle, et avec des résultats plus satisfaisants. Dans les défilés, dans les gorges des montagnes que traversent les troupeaux de caribous, ces Indiens placent sur une ligne quarante à cinquante pièges de peaux de renne. Deux des hommes les plus intrépides surveillent

(1) On prend plus souvent les pêcheurs et les martres dans des pièges de bois.

chaque extrémité de la ligne, tandis que la bande des chasseurs, au nombre de quinze au plus, manœuvre afin de pousser vers les pièges les troupeaux de caribous. Des cris bruyants, des coups de feu effrayent les animaux surpris. Affolés, ils se jettent ensemble à travers les lacets qui se resserrent autour de leur cou. Le cerf captif bondit avec les pieux mobiles qui retenaient les pièges. Les filets s'embarrassent dans les arbres qui bordent le passage ou se dressent sur le chemin et dans tous les obstacles qui se rencontrent. L'animal en fuite, arrêté tout d'un coup dans sa course précipitée, s'étrangle et meurt.

Outre le gibier du pays, chaque printemps et chaque automne amènent à nos Carriers des légions d'oies et de canards sauvages qui varient le régime quotidien. Durant quinze jours, ce ne sont que coups de fusil de tous côtés ; généralement les coups ne sont pas perdus. La chasse aux grèbes est encore plus économique. Au printemps, ces oiseaux aquatiques se réunissent en foule à l'entrée des lacs, surtout de notre lac Stuart. Les Indiens n'ignorent pas que les grèbes poursuivent rarement leur route vers le nord, avant que le lac soit débarrassé de ses glaces. Comme ces oiseaux voyageurs sont du reste très nombreux, nos gens placent à la surface de l'eau des filets de pêche. Conduisant ensuite huit à dix canots à la fois, ils cernent la troupe et la poussent dans les filets. C'est un exercice très intéressant, très mouvementé, très riche en résultats heureux ; une prise de cent têtes en un seul coup n'est pas estimée chose merveilleuse.

Les grèbes, une fois dépouillées de leurs plumes, on extrait la graisse encore molle et l'on en fait des gâteaux plus ou moins considérables, dont une partie sert de temps à autre, comme de piment, pour assaisonner les baies mises en conserve.

X

Conservation des fruits sauvages. — Une ressource considérable pour les Dénés occidentaux ce sont les fruits sauvages qu'ils ramassent chaque année sur tous les points de leurs immenses forêts. Parmi les provisions d'hiver, il faut remarquer surtout le fruit du sorbier (*Amelanchier alnifolia*), soit à cause de son abondance, soit parce qu'il est facile de le conserver longtemps. Les Carriers le désignent simplement sous le nom de *mi*, le fruit. En automne, les femmes le recueillent par grandes quantités dans des paniers faits d'écorce de bouleau. Pour conserver ce fruit, on le sèche au soleil ou encore on le presse en forme de minces gâteaux, comme qui dirait de larges et plats tampons de tabac. Le procédé est primitif, mais assez compliqué. Lorsqu'on a ramassé de ce fruit une quantité suffisante, on élève, sur le sol, une large bouilloire en écorce de sapin, et soutenue par des bâtons plantés en terre. Cette chaudière, une fois pleine, on jette dedans des pierres ardentes qui font bientôt bouillir les fruits, les pressent en même temps, de manière que, par un étroit conduit ménagé au fond de la bouilloire, le jus exprimé s'écoule dans un plat adhérent, fait aussi d'écorce de sapin. Lorsque le liquide est extrait complètement, on pétrit le résidu, étendu ensuite, par couches très minces, sur des treillis de saule préalablement couverts avec des feuilles d'epilobium. La pâte reste exposée là-dessus à l'action du soleil et de l'air. Fréquemment arrosée du jus que l'on avait obtenu d'abord, elle se change en de larges gâteaux, tous à peu près de la même épaisseur. Préparés selon toutes les règles, ces gâteaux durent plusieurs années. Parsemés d'un peu de sucre, ils sont succulents et peuvent tenter de plus délicats que les Indiens.

De la manière que je viens de décrire, nos sauvages préparent aussi le yenthœmi (*Vaccinium uliginosum*, l'airelle), une espèce de petite baie bleue, très douce et remplie de jus lorsqu'elle est fraîche. On fait bouillir ce fruit dans des chaudières communes et l'on répand la marmelade sur de petits treillis, sans avoir exprimé le liquide.

On conserve de cette façon plusieurs autres espèces de baies, qu'il est inutile d'énumérer ici.

Un mets également fort goûté de nos Indiens, c'est le *Kœnnih* ou couche de cambium du pin *nain* (*Pinus contorta*). Pour l'obtenir, on enlève l'écorce de l'arbre avec une corne ou une branche de corne de caribou ; on racle ensuite le cambium en minces rubans, comme des copeaux ; exposée à la chaleur, cette substance garde pendant longtemps sa fraîcheur première. Bien que conservant toujours un goût de gomme prononcé, peut-être même à cause de cette saveur, on considère ce cambium comme très sain.

Les Dénés mangent aussi les pousses naissantes de l'épilobe (*Epilobium Heracleum*) et d'autres plantes du pays.

Outre les fruits sauvages et les plantes économiques dont j'ai parlé, on recueillait anciennement, pour les faire sécher et les mettre en conserve, plusieurs racines contenant plus ou moins d'amidon. La plupart de ces racines sont encore très recherchées. Les Chilcotins et les Carriers du sud possèdent deux sortes de tubercules, de nature et de goût semblables à la pomme de terre, mais différentes par le nom et par la forme. L'une, l'esrouh des Chilcotins, est longue, effilée, ressemblant, mais raccourcie, à la pomme de terre vulgairement appelée *lady finger* (doigt de dame). L'autre est sphérique et les Carriers la désignent sous le nom de *sunti*. Les femmes recueil-

lent l'une et l'autre à l'aide d'un croc en forme d'un T elles en font sécher des quantités considérables. Ces productions ne viennent pas sur les terres des Sékanais, ni sur la plus grande partie du territoire des Carriers. Ceux-ci possèdent en revanche la racine d'une sorte de fougère moins abondante, mais de plus larges dimensions. Ils lui donnent le nom de *ah*.

On ne la fait pas sécher au soleil, mais on la mange toute fraîche ou on la cuit à l'étouffée. Pour cela, on creuse en terre un trou d'environ 3 pieds de diamètre ; on en pave le fond avec des pierres ardentes que couvrent des morceaux d'écorce d'aune, et l'on met audessus les racines en question. Une couche de terre cache le tout, et dix ou douze heures plus tard, les racines, bien refroidies, sont prêtes à paraître sur la table ou plutôt « sur la natte ». Les Carriers prétendent que cette racine ainsi préparée est quelque chose de réellement exquis; aussi la dégustent-ils. Cette peuplade se nourrit encore avec la bulbe d'une sorte de lis rouge (Tsachœn) (1).

Il est presque inutile de remarquer que, primitivement, pas une des tribus dénées ne cultivait le sol. Dans ces dernières années, les Chilcotins et les Carriers ont fait de louables efforts pour implanter, où ils l'ont pu, la pomme de terre et divers légumes. Les Chilcotins, dont les terres et le climat se prêtent davantage à l'agriculture, font maintenant d'assez bonnes récoltes de blé. Ils possèdent en outre de nombreux chevaux (2) qui paissent chaque année au milieu des fameuses touffes d'herbe,

(1) C'est l'*Erythronium esculentum* que La Pérouse et d'autres voyageurs disent si fort goûté des Kamtchadales et des Tartares yénisséens.

(2) *Cayouse horse*; race provenant de la tribu des Cayouses, située dans le Washington Territory.

couvrant leur immense plateau. Les Nah'anés et les Sékanais, eux, ne connaissent du cheval que le nom — *chicho*, gros chien — et ils n'ont pas récolté encore une seule pomme de terre.

XI

Arts et industries. — Une étude ethnologique sur nos tribus indiennes serait bien incomplète si elle passait entièrement sous silence les arts et les industries de ces peuples. Ici la matière n'abonde pas, et je serai bref. Au reste, j'ai déjà touché la question à plusieurs reprises, et je prends la liberté de renvoyer le lecteur à ce que j'ai dit des coutumes, des habitations, de la chasse, de la pêche, des procédés mis en œuvre pour conserver les fruits sauvages et les racines dont ces peuples se nourrissent. Bien que, depuis l'arrivée des blancs, les Carriers se soient montrés les plus faciles à civiliser, cette tribu était autrefois la moins industrieuse des quatre. On ne trouve chez eux aucune trace de vannerie, et les Indiens du littoral leur fournissaient quelques-uns de leurs plus utiles instruments de travail, par exemple les haches et les doloires. Les chèvres manquant dans leur pays, les cornes de ces animaux fournissant d'ailleurs aux indigènes leurs ustensiles de ménage, c'est aux Sénakais et aux Atnas que s'adressaient les Carriers pour se procurer les cuillers, etc. L'écorce du bouleau remplaçait chez eux les ouvrages de bouleau et de saule. C'est elle qui leur fournissait les vases et les plats de toute forme, de toutes dimensions ; en guise de fil, l'on employait la racine fibreuse du sapin partagée en quatre dans toute sa longueur. C'est l'écorce de bouleau qui fournissait entre autres la chaudière ou bouilloire. L'ustensile était d'une remarquable simplicité. L'écorce se relevait par les quatre coins, et une baguette, divisée,

elle aussi, dans toute sa longueur, servait de cercle. Là dedans cuisaient la viande et les racines, ce qu'on fait aujourd'hui dans des chaudières de fer-blanc ou de cuivre; il y avait cette différence qu'il fallait tenir la marmite d'écorce au-dessus des atteintes de la flamme. Les Carriers vantent encore bien haut l'utilité de cet ustensile pour expédier la besogne. Dans les grandes occasions, la bouilloire plus modeste cédait la place à de grandes chaudières faites en écorce de sapin et construites sur le sol, ou encore à de larges caisses carrées qu'on s'était procurées chez les Atnas. La chaudière, une fois pleine d'eau et de viande, on y jetait des pierres ardentes, à plusieurs reprises, jusqu'à ce que le bouilli fut prêt.

Les Chilcotins ne se servent point d'écorce, mais emploient la racine du sapin. Ils en font des paniers, des vases, etc., vases qui sont imperméables, très propres et quelquefois ornés avec beaucoup de soin. Une barrique faite de cette façon, pouvant contenir près de 40 litres, conserve l'eau nécessaire pour les besoins du ménage. Je regrette de ne pouvoir décrire en détail le procédé suivi dans ce genre de travail. Malheureusement ma collection de curiosités indiennes ne possède aucun de ces ouvrages, et j'ai négligé d'étudier la méthode lorsque mon séjour parmi ces peuples m'en offrait de nombreuses occasions. Je suis porté à croire que les Chilcotins exécutent ces petits travaux, roulant ou entrelaçant la racine du sapin, dans la manière décrite par le professeur O'Mason (*Smithsonian Report* de 1884). Je dois noter, cependant, une particularité : tous les vases que j'ai vus présentent une large ouverture et sont en forme d'outre et non de cruche, comme l'est le spécimen reproduit par le savant professeur.

Une industrie plus répandue consiste à faire des robes ou des couvertures avec des peaux de lapin. Tout d'abord

on découpe en une seule bande étroite chaque peau de lapin couverte de son poil. Cette mince bande est ensuite tressée ou plutôt roulée ou enlacée autour de formes ou de cadres en bois ayant les dimensions voulues.

Les mocassins, les gants, les mitaines se font avec la peau de cerf ou de caribou. Encore fraîche, la peau est légèrement séchée. A l'aide d'un instrument fait en os d'ours et semblable à un ciseau, on racle ensuite jusqu'au dernier reste de chair ou de graisse. On enlève alors le poil avec un racloir fourni par un tibia de caribou; avec la cervelle de l'animal, on frotte la peau tout entière, mise après cela de côté jusqu'à ce qu'elle doive servir. Le moment venu, on la fera détremper, une nuit durant, dans de l'eau froide; alternativement et à plusieurs reprises, on la raclera ou bien on la rincera avec de l'eau chaude, puis, parfaitement séchée, pliante et assouplie, on lui donnera la forme d'un sac, pour la placer sur un feu, ou plutôt sur la fumée de détritus de plantes brûlant dans un trou creusé en terre. Bien enfumée de côté et d'autre, elle aura toutes les conditions requises pour qu'on puisse en faire usage.

Par le même procédé, on tanne, on prépare la peau de renne, hormis que, pour enlever le poil, au lieu du racloir mentionné plus haut, il faut prendre une sorte de couteau court et recourbé. Ceci, parce que le poil de renne tient très fortement. C'est de la peau du renne qu'on fabrique les filets pour prendre les ours et les caribous, filets dont j'ai parlé dans un précédent paragraphe. Ces filets ne sont que des lanières ou cordes roulées ensemble et protégées contre l'humidité par l'écorce intérieure du saule rouge, écorce dont on les entoure. Au lieu de rouler ces liens de peau, les Chilcotins les tressent et se procurent ainsi des cordes très bien faites et très solides.

Comme s'ils avaient conscience de leur infériorité sous ce rapport, les Dénés occidentaux se sont peu exercés à la sculpture. Dans certaines de leurs cérémonies cependant, ils se servaient de masques, de castagnettes ou de crécelles, qui n'étaient pas dépourvus de tout mérite artistique. Je ne possède aucun de ces ouvrages et je me contenterai de renvoyer le lecteur aux spécimens que reproduisent les planches VI et IX dans la monographie de M. G. Dawson sur les Indiens Kaidahs. Les masques de nos Dénés étaient exactement semblables, moins les oreilles ; leurs crécelles, au contraire, étaient d'un dessin plus simple que chez les Kaidads.

Les couteaux dénés se faisaient d'ordinaire avec le silex commun taillé en tête de flèche ; on estimait davantage les couteaux fournis par les dents du castor. Ainsi qu'on l'a remarqué déjà, les Carriers recevaient de tribus étrangères les haches dont ils avaient besoin. Encore le peu d'instruments tranchants usités parmi eux se trouvaient-ils entre les mains des notables seulement. Le vulgaire avait recours au feu pour couper le bois de chauffage et les quelques pieux nécessaires à l'érection des loges. Les Chilcotins exceptés, nos sauvages ne connaissaient pas les longs marteaux de pierre, si communs autrefois parmi les aborigènes d'Amérique.

Quant au cuivre, nos Indiens se le procuraient par des échanges avec les tribus du littoral. On employait ce métal dans la fabrication des breloques, des bracelets, des pinces pour les cheveux. A propos du cuivre, voici la légende que l'on raconte dans quelques pays carriers pour expliquer sa découverte et son importation chez nos peuplades. Dans des temps assez peu reculés, disent les vieillards, tous les Indiens, et les Carriers entre autres, se réunirent dans un endroit, sur le rivage de la mer, auprès d'une montagne de cuivre, semblable à une im-

mense tour et sortie du sein des flots. Il s'agissait de décider qui posséderait la montagne de cuivre. Lorsque toutes ces tribus se furent mises à pousser ensemble des clameurs, bientôt la montagne de cuivre chancela sur sa base. Les Kaidahs, à la grosse tête et à la voix puissante, firent pencher vers eux la tour gigantesque. « C'est ainsi, ajoutent les conteurs, c'est ainsi que les Kaidahs s'emparèrent de la montagne de cuivre, et, depuis lors, nous avons toujours dû nous adresser à eux pour obtenir le cuivre nécessaire à la fabrication des bracelets que portent nos femmes et nos filles. »

XII

Armes de guerre. — On peut dire que l'industrie nationale de nos Dénés se déployait sur une grande échelle, alors seulement qu'il s'agissait de leurs engins de guerre ou de leurs fourniments de chasse. Leurs armes offensives étaient le dard, la lance, le casse-tête.

Nos sauvages possédaient deux sortes de flèches : les unes en os, les autres en silex. On fabriquait les premières avec les dents de devant du castor, réduites par le racloir à la forme voulue. Ces flèches étaient censées les plus sûres. Les flèches en silex étaient de dimensions, de forme et de matière différentes. Quand on les compare avec celles des Indiens terrassiers de l'Illinois et des autres États de l'Union américaine, on trouve qu'elles leur ressemblent pour la forme et la matière, bien qu'une distance de plus de 1 600 kilomètres sépare ces diverses peuplades ; mais elles sont de dimensions plus petites.

Nos sauvages les font, de même que la plupart de leurs armes, avec un silex noirâtre et sonore. Il en est qui sont d'une espèce particulière de pierre siliceuse, bleuâtre et à demi translucide, plus rare et par conséquent

d'un plus grand prix que le silex ordinaire des flèches. De cette matière est faite la plus belle pointe de flèche dénée que je possède. On l'a ingénieusement taillée dans une sorte de silex dur et cristallin; sa forme et son fini témoignent je dirais presque d'une habileté extraordinaire. D'autres pointes sont tirées d'un caillou siliceux, blanchâtre ; en général, dans ce cas le caillou reste brut.

Les Dénés employaient aussi une autre sorte d'arme offensive, appelée par eux *lhthiladinla*, ce qui veut dire « fixée au bout de l'arc ». Son nom suffit à expliquer sa nature. C'était du silex commun taillé en pointe à peu près comme les flèches ou comme le fer de lance. Nos Indiens s'en servaient comme d'un dard lorsqu'ils se trouvaient trop rapprochés de l'ennemi pour faire feu. Ils possédaient en outre la lance régulière.

C'est le silex qui fournissait toutes ces armes, comme on l'a remarqué. Les Dénés taillaient le silex à l'aide d'une molaire de renne, sans aucun travail préalable. D'ordinaire on ne se servait que de morceaux de silex ramassés çà et là pour les notables ou par eux. On les remettait ensuite au fabricant de flèches du village; l'ouvrier taillait les pierres selon la forme et les dimensions voulues, puis, pour achever l'œuvre, on aiguisait les bords sur quelque pierre dure.

Le seul instrument de pierre polie était le *eœlh* ou casse-tête, fait ordinairement d'un solide granit et de forme oblongue. Il en existait une autre espèce, semblable pour la forme, mais au moins deux fois plus long, et fait avec la corne du caribou.

Outre les flèches ordinaires, les Carriers employaient encore, dans leurs combats, deux autres sortes de traits d'origine sékanaise. C'est la corne du caribou qui fournissait l'un et l'autre. Le premier, que les Carriers appe-

laient *kachœnwkœlh* (flèche coupée), ressemblait à une alène de cordonnier et n'avait pas moins de 6 pouces de long. L'extrémité la plus large était creusée de manière à recevoir un manche de bois pour que l'arc pût repousser le trait comme les flèches ordinaires, avec cette différence que le trait de corne, une fois lancé, se détachait lui-même du manche. Le projectile donnait la mort; on n'en faisait usage que contre un ennemi, ou à la chasse pour abattre le plus gros gibier. On tuait le gibier moindre, les coqs de bruyère, les lapins et le reste, à l'aide d'une triple flèche curieusement travaillée et fortement liée au manche.

En fait d'armes défensives, les Dénés avaient deux sortes d'armures et un bouclier. Ce bouclier était de forme ovale, comme celui des Romains; généralement, on le faisait avec des branches serrées et entrelacées de l'*Amelanchier alnifolia*. On lui donnait le nom de *kelathœn* (ce que l'on porte à la main).

En campagne, nos Indiens se revêtaient d'une cuirasse construite avec des baguettes desséchées du même arbre. Ces baguettes s'arrangeaient parallèlement les unes aux autres, et des lanières de peau de renne les reliaient ensemble en plusieurs endroits. Cette cuirasse était en usage également parmi les Kaidahs et les autres Indiens du littoral. Une armure propre à la nation dénée, c'était la *peœsta* (dans laquelle on se met). Cette cuirasse avait la forme d'une tunique sans manches tombant jusqu'aux genoux, de manière à protéger tout le corps, hormis la tête; je dis, hormis la tête seule, parce que, dans les grands combats, les Dénés faisaient toujours feu à genoux. La peœsta était en peau de renne. Cousue selon les règles, cette peau se trempait dans l'eau, était frottée ensuite, à plusieurs reprises, sur les bords sablonneux d'une rivière ou d'un lac, puis était mise à

sécher avec le sable et les cailloux adhérents. On l'enduisait tout entière, après cela, d'une sorte de glu très tenace, dont le principal ingrédient était une colle fournie par l'esturgeon. De nouveau frottée sur le sable et de nouveau séchée, l'armure recevait une nouvelle couche de glu. L'opération, renouvelée trois ou quatre fois, la peœsta devenait une cuirasse que ne pouvaient traverser les flèches et qui rendait invulnérables les parties du corps protégées par elle.

Toutes ces armes et armures étaient en usage immédiatement avant et même un peu après la découverte de cette contrée par la caravane de sir Alexandre Mackensie (1).

XIII

Guerre, organisation sociale. — Il serait inexact de parler de la guerre comme d'une institution établie chez les Dénés préhistoriques. Sans doute les différentes tribus se méprisaient mutuellement et se défiaient l'une de l'autre ; toutefois, on engageait rarement des combats généraux. L'art militaire, pour ces sauvages, consistait à surprendre l'ennemi, et la victoire, pour l'ordinaire, était du côté des assaillants. On a vu parfois des populations entières massacrées dans une seule nuit. Le vainqueur chantait alors son hymne de triomphe,

(1) Dans son appendice relatif aux armes de pierre des Indiens arctiques, présenté en 1875 à la Société géographique de Paris, M. l'abbé E. Petitot affirme que les Dénés du grand bassin du Mackenzie connaissaient par tradition seulement quelques-unes des armes de guerre décrites plus haut, aussi bien que les masques de bois dont il a été question dans le précédent paragraphe. Les deux tribus les plus septentrionales de toutes, les Loucheux ou Kut-Chins et les Lièvres assurent, dit M. Petitot, qu'ils vivaient jadis sous la domination d'un peuple puissant et oppresseur, dont les guerriers portaient la peœsta. Et le docte missionnaire décrit cette armure, sans se douter qu'elle était en usage ici même il y a un temps relati-

improvisé sur place, et composé des paroles que les victimes avaient prononcées en exhalant leurs derniers râles. De retour dans leurs villages, les vainqueurs redisaient ce chant de victoire dans des danses de joie, durant plusieurs nuits de suite. On n'a jamais entendu dire cependant, au moins de ce côté des montagnes Rocheuses, qu'on ait scalpé quelqu'un dans ces massacres.

Il faut remarquer aussi que des tueries semblables étaient assez peu fréquentes. Plus communément, et je dois ajouter, très souvent, voici comme la chose se passait : quelqu'un venait de mourir ; on attribuait sa mort aux secrets agissements du *tæyèn* ou médecin appartenant à un autre village. Les frères et les proches parents du défunt s'unissaient alors et, armés de pied en cap, ils allaient venger la mort de leur parent sur celui qu'ils en croyaient responsable.

Ceux du clan de l'assassiné se levaient en masse pour tirer vengeance de ce crime, et une bataille s'ensuivait plus ou moins sanglante, selon que les partis étaient plus ou moins prêts pour la lutte. De là, une sécurité précaire dans les camps et peu de relations amicales entre des villages cependant très rapprochés.

Jamais on n'a vu de tribu entière, ni, à plus forte raison, de tribus alliées s'unir pour le combat. Et ceci

vement peu considérable ! Ce fait ne prouverait-il point que les émigrations dénées se sont faites du nord à l'est et non pas au sud, comme on paraît le croire généralement ? Le savant écrivain se trompe évidemment lorsqu'il avance que des armes défensives décrites plus haut, il n'en était aucune dont les Dénés fissent usage depuis le temps probable de leur venue sur ce continent. Parce que Samuel Hearne et Mackenzie, traversant la contrée dans des jours de paix, ne remarquèrent pas ces armes, il ne faut pas en conclure que les Dénés n'en faisaient point usage à la guerre. La vérité est que plusieurs vieillards de ce pays ont vu leurs braves s'en servir soit pour attaquer, soit pour se défendre.

m'amène à parler des institutions sociales en vigueur chez les Dénés occidentaux.

Je puis dire tout d'abord qu'il n'a jamais existé, parmi ces peuples, aucun gouvernement dans le sens strict du mot, ni aucune sorte d'organisation politique. Non seulement les diverses tribus sorties d'une même souche étaient absolument indépendantes les unes des autres, mais les villages eux-mêmes n'étaient unis entre eux par aucun lien possible, soit chez les Carriers, soit chez les Chilcotins, soit chez les Vah'anés de l'ouest. L'organisation des clans, il est vrai, comprenait plusieurs villages, mais ce lien était plutôt social que politique. Et de fait, encore que chaque membre du même clan pût se prévaloir d'une certaine parenté avec n'importe quel autre membre et à quelque distance qu'on veuille, ni les uns ni les autres n'étaient pour cela soumis à une autorité quelconque.

L'autorité dans chaque village était représentée par l'ordre des Tœnezas ou notables, que l'on peut comparer en gardant les proportions convenables, à la noblesse des nations européennes. La dignité des Tœnezas était strictement héréditaire, et du vivant même de leur père, les enfants la partageaient, recevant le nom de « œzkezas ». Toutefois, le seul héritier possible c'était l'aîné des neveux, qu'une sœur aurait donné au notable. Celui-ci le prenait à sa charge pour l'élever en vue de sa position future. Comme je l'ai déjà fait observer, ce neveu manquant, l'héritage passait à un frère du notable ou même à une des nièces qu'il aurait eue, encore par une sœur.

Les notables possédaient seuls les terres de chasse de la nation, et comme leur nom l'indique (Tœnezas veut dire les seuls hommes, c'est au moins la traduction la plus fidèle qu'on en puisse donner), les Tœnezas avaient

seuls qualité pour prendre la parole sur les intérêts de la tribu.

A eux, le privilège du nom héréditaire auquel se rattachait un hymne que les générations transmettaient aux générations ; à eux, l'honneur du premier pas dans les danses qui se faisaient au chant de cet hymne des ancêtres ; à eux, des insignes de leur rang ; à eux, les premières places dans les pot-latches ou banquets de cérémonie ; à eux enfin, le droit de conclure la paix, de calmer les disputes, d'exercer quelque autorité dans les villages.

Il ne faut pas croire cependant que cette autorité fût un droit strict avec le devoir corrélatif d'obéissance absolue et instantanée, excepté dans les questions de propriété. Comme il n'y avait à peu près point de sanction, point de punition déterminée contre les délinquants, le pouvoir des notables devait inévitablement plutôt persuader qu'obliger en toute rigueur. On cite pourtant des exemples de Tœnezas qui ont fait feu sur quelques désobéissants et sans qu'ils aient eu à répondre pour le sang versé.

Il faut reconnaître que leurs ordres étaient rarement enfreints, surtout si quelque personne influente secondait les notables. D'instinct les naturels se soumettent à toute autorité qui s'impose.

Il existait à la fois plusieurs notables dans le même clan et dans le même village ; ils étaient tous sur le même pied. Sans doute, il arrivait souvent que l'un d'entre eux possédait une autorité plus considérable, ordinairement à cause de ses richesses et de sa libéralité connue, mais encore faut-il dire que ce notable était *prior inter pares* et ne ressemblait pas aux chefs actuels avec leurs titres et leurs attributions.

L'ordre de choses que je viens de décrire était établi

chez tous les Dénés occidentaux, hormis les Sékanais et les Nah'anés de l'est. Ceux-ci passaient leur existence dans de continuelles pérégrinations, sous la conduite de leurs chefs naturels, les plus anciens des pères de famille ayant coutume de s'entendre avec les autres.

XIV

Mort et funérailles. — Les Dénés de vieille race, en général, vivaient longtemps. En voici une preuve : en 1888, il est mort, ici, un vieillard qui se rappelait encore l'arrivée de sir Alexandre Mackenzie dans la contrée en 1793. On ignorait alors un grand nombre de maladies devenues de nos jours si fatales aux indigènes. Les infirmités qui les visitaient parfois disparaissaient bientôt sous l'action des simples remèdes dont la quintessence se résume dans un mot fameux : les purgatifs. Par contre, le *castoreum*, la racine de l'*heracleum* fournissaient les astringents nécessaires.

Lorsque ces remèdes, joints aux incantations de l'homme de la médecine, restaient sans effet et que la mort paraissait imminente, les proches parents du moribond, appelés en toute hâte, prenaient place autour du lit de mort. Si c'était un notable, une personne étrangère à son clan se mettait à entamer le chant de famille, dont j'ai parlé plus haut et que continuaient des chanteurs ou des chanteuses, étrangers eux aussi au clan du malade. Pendant ce temps, les parents du moribond remplissaient l'air de sanglots plaintifs. Le notable trépassé, deux jeunes hommes, toujours d'un autre clan que le défunt, allaient annoncer la mort aux villages voisins. Ceux qui appartenaient au clan du notable devaient alors faire des présents aux deux messagers pour les récompenser de leurs peines. La population tout entière venait ensuite pleurer sur les restes du défunt

tœneza et en même temps consoler ses proches. C'est pour cela qu'au milieu des lamentations poussées par les personnes du même clan que le notable décédé, un étranger se levait au milieu de la foule et commençait une danse au son d'un hymne improvisé. Ce devait être une diversion à la douleur des gens en deuil. Ceux-ci, pour obéir à la loi morale des Carriers : « qu'on ne donne rien pour rien », jetaient au danseur tel ou tel objet qu'il désignait à dessein dans sa complainte et qui devenait sa propriété. Cette danse, ces adieux au défunt se renouvelant plusieurs fois durant plusieurs nuits de suite, les étrangers s'en retournaient dans leurs villages respectifs, si c'était en hiver, ou même si, en été, ceux qui menaient le deuil n'étaient pas prêts. On déposait alors les restes du notable à quelque distance des habitations sous un abri fait comme un toit d'écorce. A côté, la veuve du défunt construisait de la même manière une petite hutte pour elle et ses enfants.

A partir de ce moment, le sort de cette femme devenait bien misérable. Dès la mort de son mari jusqu'au dernier banquet donné en son honneur, deux ou trois ans plus tard, la pauvre veuve demeurait l'esclave de ses beaux-frères et de ses belles-sœurs. L'une d'entre celles-ci lui coupait les cheveux jusqu'à la racine, et, chaque fois qu'il en était besoin, lui renouvelait cette injure comme une marque de l'abjecte condition de son veuvage. La veuve devait aussi porter ses vêtements en lambeaux. Si elle était jeune, si par suite elle devait vraisemblablement se marier de nouveau, la décence voulait qu'elle se couvrît la figure avec de la gomme, dans la crainte que ses gardiens, comme on les appelait, ne pussent la soupçonner de nourrir dans son cœur des désirs inconvenants dans son état. Elle était, en outre, vrai souffre-douleurs dans la maison de ses maîtres. Les

femmes surtout s'acharnaient à lui rendre la vie aussi insupportable que possible, ne lui laissant d'autre « privilège » que celui de pousser, durant la nuit, autant qu'elle pouvait, des cris et des sanglots pour son défunt conjoint.

Les veufs devaient subir les mêmes épreuves que les veuves, bien qu'un peu plus humainement traités que le sexe faible.

Quand le futur successeur du notable avait pu réunir avec des provisions suffisantes une certaine quantité d'habits faits en cuir de renne ou d'autres peaux, on invitait les habitants des villages voisins qui venaient assister à la crémation du corps (car la crémation était en usage chez les Carriers et les Nah'anés de l'ouest). Le bûcher funéraire se dressait à l'entrée du village ; un homme, étranger au clan du notable, mettait le feu au bois sacré et recevait sur-le-champ, des proches du défunt, le salaire de son œuvre. La coutume voulait que la veuve se jetât sur les restes de son époux, les embrassant au milieu des flammes, tandis que ceux du même clan que le tœneza poussaient des gémissements et des cris lugubres. Éloignée du bûcher par les assistants, elle devait faire des efforts répétés pour se jeter elle-même dans le feu. Si elle n'avait pas été bonne épouse, les parents ou les amis du défunt la poussaient en tous sens et quelquefois la défiguraient horriblement, afin de diminuer ainsi les chances qu'elle pouvait avoir pour un nouveau mariage. La crémation finie, on élevait, sur les cendres du bûcher, une hutte d'écorce et tout le monde se retirait, hormis la veuve, qui devait demeurer là jusqu'au terme de son deuil. Le soir qui suivait la crémation avait lieu le pot-latche dans le cérémonial que je décrirai tout à l'heure.

Au pays des Carriers, les parents du feu tœneza ve-

naient le lendemain, en versant des pleurs, chercher, dans les cendres, les os calcinés qui pouvaient rester encore. On les donnait à la veuve, et celle-ci devait, tant que durait son asservissement de veuve, les porter constamment, contenus dans un sachet. Cette circonstance a fait donner le nom de Carriers à ces peuples (1). Les hommes veufs, bien que placés dans une condition assez analogue à celle des femmes, comme il a été dit, ne subissaient pourtant pas la formalité du sachet.

Les cérémonies que je viens de décrire, excepté celles particulières aux notables, étaient les mêmes pour tous les Carriers. Les choses se passaient bien autrement chez les Sékanais. Comme ces Indiens n'aimaient pas à pêcher, et qu'ils devaient se procurer toujours de la viande fraîche, ils ne pouvaient demeurer longtemps au même endroit. Lorsqu'ils croyaient que la mort d'un des leurs était proche, ils se contentaient seulement de placer auprès de lui autant de provisions qu'on avait pu en épargner. Élevant ensuite, avec des branches de sapin, une sorte de barrière, pour empêcher le regard du moribond de suivre les traces de leurs pas, ce qui eût été de mauvais augure pour la tribu, ils abandonnaient le malade à sa destinée. Si le malheureux mourait avant leur départ, on abattait sa hutte pour couvrir ses restes et l'on quittait ce campement pour en trouver un autre. Si c'était une personne d'influence et chère à la caravane, on faisait un cercueil d'un tronc de sapin, qu'on suspendait sur les branches de deux arbres rapprochés. Quelquefois encore, on se contentait de creuser le tronc de l'arbre sans l'arracher, et l'on plaçait le cadavre debout, dans cette espèce de niche. Le couvercle ou la porte de ces cercueils primitifs était fermé d'une pièce

(1) *Carrier*, en anglais, signifie *porteur*, et littéralement répondrait à notre mot français de *charrieur*. (*Note du Traducteur.*)

de bois qui, solidement attachée avec de longues baguettes de saule rouge, adhérait au tronc, comme si elle en faisait naturellement partie.

L'asservissement des veuves n'était donc point dans les mœurs des Sékanais.

Ce peuple n'observait pas davantage les diverses cérémonies qui accompagnaient la succession dans un ordre et à un titre.

XV (1)

Cérémonies. — Parmi toutes les cérémonies des Carriers, la coutume la plus invétérée, c'est celle de leurs extravagants banquets donnés en l'honneur des morts et appelés « pot-latches », mot chinouk signifiant « donner congé » ou « enlever ». Cette pratique persiste malgré

(1) Avant de commencer ce paragraphe, qu'il me soit permis de rappeler aux savants qui s'adonnent à l'ethnologie comparée les grands banquets d'apparat qu'on donnait souvent chez la plupart des anciens peuples, chez les Assyriens, les Perses, les Égyptiens, les Grecs de l'âge héroïque, etc. On en trouve les preuves dans les Livres saints (*Genèse*, XLIII ; *Judith*, XII ; *Esther*, I ; *Daniel*, V). De même dans l'*Iliade* et l'*Odyssée* d'Homère, *passim*, etc. — Qu'on se rappelle aussi que dans ces festins chaque convive avait sa part et qu'une portion plus abondante était, pour l'un des assistants, une distinction d'honneur. Ainsi Joseph traita-t-il son jeune frère Benjamin (*Genèse*, XLIII) ; ainsi fit Agamemnon pour Ajax, et Eumée pour Ulysse (*Iliade*, VII, et *Odyssée*, XIV).

Dans des temps plus rapprochés de nous, nous voyons la même coutume prévaloir chez les Mongols, lesquels ont plusieurs traits de ressemblance au physique et au moral avec nos Dénés. Lorsque les princes et les généraux de leur vaste empire s'assemblèrent pour élire un successeur à Ogotaï-Khan (1245), des festins plus que copieux formèrent une part considérable des travaux de l'assemblée. Alors aussi « l'on distribua chaque jour, au nom du souverain, des habits de différentes couleurs ». Ainsi parle Carpini, témoin oculaire du fait. Et encore : « Cette cérémonie de l'intronisation fut suivie d'un très grand banquet... Cette fête se renouvela pendant sept jours de suite ». (L'abbé Huc, *le Christianisme au Thibet, en Tartarie, en Chine, etc.*, vol. I, p. 146 et 148).

toutes les prohibitions de l'autorité civile et de l'autorité religieuse. Quand il s'agit d'honorer un défunt sans titre, un seul banquet suffit. Ce festin marque le terme du deuil et délivre la veuve de son asservissement. Mais lorsqu'il est question d'un notable et que le pot-latche doit mettre l'héritier en possession des titres et des prérogatives du défunt, on ne compte pas moins de six banquets, donnés par l'héritier lui-même avec ceux du même clan. A cause de l'importance attachée à ces fêtes par les Indiens, et malgré l'apparente puérilité de quelques détails, il me semble qu'il me faut parler un peu au long de ces six festins.

I. Le premier « pot-latche », donné en l'honneur d'un défunt tœneza doit avoir lieu trois ou quatre jours après l'arrivée des invités ou des étrangers attendus ; on peut le renouveler pendant plusieurs nuits de suite. Son importance est secondaire, on l'appelle *Lhiz thœn hanatsœwœlhth* (ou l'enlèvement du milieu des cendres), ce qui veut dire que les restes mortels du tœneza sont enlevés par là même de l'endroit où ils gisaient depuis sa mort. C'est l'héritier qui donne ce festin. On y suit le cérémonial suivant, observé aussi dans les autres banquets.

Tout étant préparé dans l'une des plus grandes maisons, l'héritier présomptif appelle chaque personne, excepté les membres du même clan. Ceux-ci étant censés faire les honneurs de la fête avec le futur notable, entrent d'eux-mêmes. Pour accomplir sa tâche, l'héritier, armé d'un bâton de cérémonie, sans dire un mot, va frapper le sol aux pieds de la personne ainsi invitée. Le vulgaire une fois rassemblé, les notables, les premiers invités mais les derniers venus, sont introduits alors par le maître des cérémonies. La place de chacun est strictement déterminée d'avance par un usage traditionnel.

L'indiquant de son bâton, le maître des cérémonies appelle en même temps chaque tœneza par son nom héréditaire (1), criant par exemple et à plusieurs reprises : « Qi ! qi ! rahul ! qi ! qi ! ». Ces qi ! qi ! ces interjections qui accompagnent le nom propre sont d'ancienne origine et l'on ne s'en sert pas dans le langage usuel. Alors commence le repas, ou plutôt la distribution des mets. On donne une double ou une triple portion aux notables présents. Le tout est accompagné de copieuses libations de graisse d'ours fondue. Pour la distribuer, on se sert de cuillers faites en corne de chèvre. A la fin du banquet, l'aspirant tœneza déchire en bandes, assez larges pour en faire des mocassins, quelques peaux préparées. Il distribue ces bandes de cuir aux assistants, ayant soin que celles offertes aux notables soient deux fois plus grandes. Dans l'opinion des Carriers, cette distribution est d'une souveraine importance ; on la regarde comme la suprême compensation pour la mort du tœneza décédé. Cela se pratique encore lorsqu'on veut effacer une honte ou éloigner un chagrin (2).

II. Le second « pot-latche » se donne lorsqu'on a ramassé une nouvelle quantité de provisions et de peaux. Il ne se distingue du premier que par son but. Dans ce second banquet, on célèbre la déposition des restes du défunt à la place d'honneur qui lui revient dans la maison ; ceci, bien que le cadavre ait déjà subi la crémation. Jusqu'ici encore on considère l'héritier comme simple aspirant au titre de son oncle.

III. *Tsœz tœzdillih* (l'imposition du duvet). De tous les « pot-latches », celui-ci est l'un des plus importants. C'est dans ce banquet que l'héritier prend décidément place

(1) Ce qu'on ne fait jamais que dans les grandes circonstances, chaque notable ayant en outre au moins un autre nom.

(2) Parfois on distribue ainsi au public des habillements complets.

parmi les notables. Le jeune homme et tout son clan doivent d'abord se livrer à une chasse de longue durée et de rudes fatigues, pour préparer le festin. Cela fait, avant toute autre chose, sous les ordres de l'aspirant tœneza, un groupe d'hommes étrangers à son clan entourent d'une palissade la place où les restes de son oncle avaient été consumés par les flammes. Ces ouvriers prennent leurs repas de chaque jour dans une sorte de plat, travaillé en forme d'auge, propriété exclusive des notables (1).

Alors se fait la distribution des vivres. Plus l'abondance est grande, plus l'influence du futur tœneza sera puissante. La population de tous les villages voisins, et quelquefois même de villages très éloignés, est d'ordinaire convoquée pour cette grande fête ; le jour où le festin se donne est par excellence le jour marqué de la lettre rouge dans le calendrier carrier.

Tout le monde s'étant retiré, l'aspirant tœneza et les membres de son clan, restés seuls, comptent les peaux qui seront distribuées le lendemain ; ils s'entendent pour savoir ceux qui, parmi eux, devront faire les honneurs de la fête. Après cette délibération, sortant à la file les uns des autres, à la manière indienne, ils vont placer le duvet de cygne sur la tête de ceux qu'ils veulent honorer le lendemain. L'étiquette demande que personne ne se refuse à cette cérémonie. Ceux ainsi désignés doivent en retour, aux invitants, un copieux souper.

Le jour suivant, l'aspirant tœneza est proclamé successeur en fait au titre de son oncle. Dès le matin, la

(1) Ces plats recevaient d'ordinaire la forme du saumon ou de tel autre animal servant d'enseigne. Ils ressemblaient à l'auge sculptée, en usage dans les îles Salomon, pour préparer et broyer la nourriture (Cf. *Proceedings of the London (England) Royal Geographical Society*, juin 1888, p. 361).

population se réunit, selon l'usage, dans une des maisons ou des huttes les plus spacieuses. Là, l'aspirant tœneza, vêtu seulement des habits indispensables, se tient debout, en silence, vis-à-vis la pile de peaux préparées qu'il va distribuer bientôt. Après quelque temps, celui qui l'assiste va prendre un duvet de cygne dans un sachet fait avec la peau du cou de cet oiseau ; il répand légèrement le duvet sur les cheveux de l'aspirant tœneza. Saisissant ensuite la première des peaux entassées, il l'étale aux regards de tous, puis la place comme un manteau sur les épaules du jeune homme. Il répète la même cérémonie pour chaque peau, prenant garde que les assistants puissent ainsi les compter toutes.

Lorsque la première peau est placée sur les épaules du nouveau tœneza, un chanteur, étranger à son clan, entonne le chant de famille du notable décédé. Une peau est tout de suite sa récompense. L'hymne entonné est poursuivi par l'assemblée entière, excepté les proches du défunt qui commencent au même instant un concert de lamentations assourdissantes. Le nouveau dignitaire, vêtu maintenant de nombreux manteaux, est enfin débarrassé de sa charge. C'est le signal pour qu'on cesse le chant. Par un enchantement subit, les larmes cessent aussi. Le maître des cérémonies vient souffler sur le duvet de cygne qu'on a répandu sur la tête du jeune tœneza. Il s'élève alors comme une légère vapeur blanche et ondulante, signe de la nouvelle dignité. Le maître des cérémonies aide ensuite le notable à déchirer et à distribuer la pile de peaux enfumées, n'oubliant pas de faire double mesure pour les notables absents. L'aspirant de tout à l'heure est accepté pour vrai tœneza ; avant de jouir des prérogatives de son rang, il devra toutefois faire encore trois distributions.

IV. *Natlh'adita* (il s'assied). C'est comme l'intronisa-

tion du notable. Une nouvelle distribution de vêtements et de peaux a lieu, qui est censée être le tribut payé pour avoir le droit de s'asseoir à la place traditionnelle du prédécesseur. Cette distribution se fait à l'occasion d'un banquet donné par un notable de clan différent et auquel assiste le nouveau tœneza. Lorsqu'il entre dans la salle du festin, celui-ci est suivi de sa femme portant les peaux qu'il va distribuer. Des jeunes gens les étendent en ligne pour que la foule puisse les compter. Et alors, l'un de ces jeunes hommes s'écrie : « Ces peaux, ces peaux, il va les distribuer, pour célébrer son intronisation ! » La foule répond par des acclamations bruyantes : « Sœmotget ! sœmotget ! », mot d'origine ancienne qui exprime l'admiration et qu'on emploie seulement dans cette circonstance. Après la distribution, le notable s'assied à sa place d'honneur.

V. Si durant l'été suivant, l'on doit donner le dernier banquet des six requis pour célébrer la mémoire du notable défunt, un soir d'hiver a lieu le cinquième « potlatche ». Le nouveau notable est assis, avec une bande de jeunes gens, à l'intérieur de sa demeure, dont les portes restent fermées. Tous les villageois et tous les notables se réunissent au dehors. A un signal donné, la foule éclate en applaudissements et en vociférations ; la troupe des jeunes gens qui se trouve à l'intérieur entonne un chant qu'accompagne le tambourin. Alors un tœneza, portant les insignes de son rang, la perruque et le tablier de cérémonie, se met à danser, s'inclinant profondément devant son hôte et les chanteurs, puis, sans interrompre sa danse, vient prendre place auprès du maître du logis. Tous les notables présents suivent, avec le même cérémonial. Si parmi les notables il se trouve une femme, elle passe avant toute personne de l'assistance qui n'aurait pas de titre. Au lieu de la perruque, la

femme tœneza porte une coiffure en forme de couronne (1) chargée de la dépouille de ses animaux héraldiques et autres ornements. Son tablier de cérémonie est aussi beaucoup plus court que celui des hommes. Celui-ci tombe presque aux pieds; son extrémité inférieure est ornée de franges et porte suspendus des ongles de castor ou de petits cailloux (2) produisant un cliquetis continuel pendant la danse. La femme tœneza ne danse point en entrant dans la hutte, mais elle marque la mesure avec sa haute coiffure, au son du tambourin. Lorsque toute l'assemblée est réunie autour du notable ainsi honoré, celui-ci sert à tous un frugal repas et chacun se retire.

VI. Voici enfin le dernier et le plus important des « pot-latches ». Avant la fête, on invite les habitants des villages voisins à construire une nouvelle hutte pour le nouveau tœneza. Pendant ce temps, les notables s'en vont dans les bois, loin de tout regard indiscret, et font deux masques de bois portant la figure, l'un d'un homme, l'autre d'une femme. De leur côté, les plus habiles travailleurs du village sculptent dans un grand arbre à coton deux énormes coqs de bruyère ou deux crapauds, selon le clan auquel appartient le nouveau tœneza. Tous ces travaux sont achevés la veille du grand festin, et la population des villages éloignés se rassemble pour la fête. Pendant la nuit, tout le monde se réunit dans la nouvelle demeure. Les notables qui ont fait les masques, cachés derrière un paravent formé par des rideaux de

(1) Ainsi faisaient les Mongols du moyen âge, selon Guillaume de Rubruck. « Le costume des femmes, dit-il, ne diffère pas beaucoup de celui des hommes; elles portent seulement une coiffure trè haute. » (Bergeron, *Relation des Voyages en Tartarie.*)

(2) Ceci rappelle le mépil du grand prêtre juif, ce vêtement sacré qui se terminait par des franges composées de clochettes d'or et de grenades entremêlées.

peaux, affublent des deux têtes de bois deux jeunes hommes, dont tout le corps reste soigneusement caché sous des couvertures. Le rideau se lève, les notables s'avancent au milieu de l'assemblée, vêtus de leurs insignes. Ils se mettent à danser en un groupe, tandis que les jeunes gens masqués font avec la tête toutes sortes de mouvements bizarres. L'air qu'on chante dans cette occasion a un rythme et une mesure particuliers. La danse finie, les notables se retirent derrière le rideau qui tombe et les dérobe à la vue.

On ajoute un nouveau masque à chaque banquet funéraire donné dans la suite par le même notable. Le nombre des comédiens présents à ces fêtes indique ainsi le nombre des banquets donnés par un notable depuis qu'il a remplacé son oncle défunt.

Le jour suivant, au matin, a lieu le banquet, qui dure quelquefois jusqu'à la fin du jour. On expose, ce jour-là, l'un après l'autre, les biens personnels du notable décédé, lesquels n'avaient pas été touchés jusqu'à ce jour. L'exhibition se fait aux yeux de tout le monde et au milieu des lamentations poussées par les parents du défunt qu'on a bien soin de ne pas nommer. Ce jour-là aussi, les os calcinés, portés jusqu'à ce jour si fidèlement par la veuve, sont suspendus, toujours dans le sachet, aux poutres de la nouvelle maison. Après cela, tandis qu'on distribue les provisions, le nouveau maître frotte ses mains graisseuses sur les cheveux de la veuve, la couvre d'une nouvelle couverture dont il lui fait cadeau, disant : « Par là, je te délivre, tu peux retourner vers les tiens et te marier si tu veux. »

Le lendemain, avant la distribution générale des vêtements et des peaux, pour ne point laisser de côté les « hommes de la médecine » au milieu de ces fêtes, et pour s'assurer leur protection contre les maladies ou les

autres maux qui pourraient affliger l'assistance, on les prie de faire leur « médecine » préventive. A cette fin, quatre ou cinq des plus habiles s'emparent (?), en dansant, de l'âme ou de l'ombre de chaque personne présente, puis la replace dans sa tête avec des insufflations solennelles.

Une particularité dans cette distribution finale, c'est que, lorsque le « totem », coq de bruyère ou crapaud, a été placé de chaque côté de la maison, tout nouveau venu, appartenant à un autre clan, doit lui offrir des vêtements ou des instruments de chasse qui deviennent la propriété du nouveau notable. Une partie de ces offrandes sera distribuée par le notable, après la cérémonie, aux membres de son clan. Le maître se réserve à lui-même ce qu'il croit nécessaire pour offrir, à son tour, aux « totems » de ses convives, un équivalent exact. C'est ce que tout le monde fait. De cette manière, ces prétendus dons ne sont, en réalité, que des échanges réciproques.

La grande distribution des peaux et des vêtements a lieu enfin. L'amphytrion divise ensuite, entre les parents de son prédécesseur, les biens personnels du défunt; il leur donne même ses propres vêtements, se réduisant presque à un état de nudité complète. Pour finir, on dépose les restes de l'ancien tœneza dans une boîte que l'on suspend au sommet d'une colonne de bois travaillée, et, en général, passablement ornée.

XVI (1)

Amusements. — Les danses étaient exécutées, en général, par une seule personne à la fois, ordinairement

(1) Le président du Comité ethnologique place ici les observations suivantes :

« Les relations officielles sur les affaires indiennes ne distinguent

un homme. Le danseur sautait, faisant, de la tête et des mains, des gestes qui répondaient aux paroles chantées par la foule. Et l'assistance battait des mains pour marquer la mesure. Dans les occasions solennelles, on accompagnait le chant au son des tambourins indiens.

Il n'existait point de danses religieuses. Celles où l'on

point les différents pot-latches. Des faits qu'elles citent montrent quelles proportions atteignent parfois ces banquets de cérémonie. Au mois de novembre 1883, eut lieu à Lacksem (Valde's Island, Colombie Britannique), un pot-latche qui dura une semaine. Deux mille Indiens ou métis prirent part à cette fête. Des provisions, fruit de plusieurs années d'épargne, furent gaspillées. Un jeune homme dépensa pour la valeur de 400 dollars (*Report*, 1884, p. 97). En 1885, dans le village de Comeakin (Colombie Britannique), un chef, nommé Lohah, donna lui-même un pot-latche auquel deux mille personnes furent présentes. Lohah fit durer la fête l'espace d'un mois; il ne congédia ses convives qu'après leur avoir distribué des provisions accumulées depuis cinq ans. En juin 1886, à Quamichean Agency (Colombie Britannique), un nouveau pot-latche réunit trois mille Indiens, dure quinze jours, réduit à la misère les amphitryons. Les présents, d'ordinaire, consistent en peaux préparées, en chevaux, fusils, canots, couvertures, et même depuis quelques années, en argent. Dans une occasion, en 1876, on distribua la valeur de 15 000 dollars, surtout en couvertures, type de la valeur chez les Indiens des montagnes Rocheuses (*Report*, 1876, p. 30). Dans une autre circonstance, les dons comprirent cent trente-quatre sacs de farine, cent quarante paires de couvertures, des pommes et des provisions, en tout : 700 dollars. Depuis quelques années, le gouvernement tâche de faire disparaître le pot-latche. Les raisons invoquées sont que : 1° le pot-latche appauvrit les amphitryons ; 2° réunissant un certain nombre de personnes qui ne reconnaissent pas de lois et qui sont portées aux excès, le pot-latche est un danger pour la sécurité publique. Un décret fut arrêté enfin et promulgué le 1er janvier 1885. Cette mesure abolit le pot-latche et fait un délit de sa célébration. Ce décret supprimait en même temps une autre fête appelée *tamanwas*. Nous n'avons pas, sur cette fête, les détails que nous donne M. Morice sur le pot-latche. C'est vraisemblablement une danse de médecine, quelque chose comme la danse pour la soif, usitée chez les Cris du Nord-Ouest, danse accompagnée de lacérations. Les tribus de la Colombie anglaise les plus retirées gardent leurs anciennes coutumes. Les vieux chefs, dans les pays où la civilisation a pénétré, défendent leurs usages par des arguments comme

retrouverait davantage ce caractère se faisaient à l'occasion d'une éclipse. Les Dénés attribuaient ce phénomène à ce fait que le soleil ou la lune étaient atteints de la gale. Pour se préserver eux-mêmes de la terrible maladie, afin de hâter la réapparition ou la guérison de l'astre, ils sortaient de leurs cabanes, prenant de grandes

ceux-ci : « Nos biens sont le fruit de notre travail ; ils nous appar-
« tiennent; pourquoi ne pourrions-nous point les offrir à nos amis ?
« Les blancs ont leurs fêtes, leurs théâtres, leurs églises. Personne
« ne les contrarie. Nous, nous n'avons que nos pot-latches et nos
« danses pour les jours de joie et les temps de tristesse, pour faire
« bonne chère et pour nous divertir. Ces fêtes sont d'antiques usages ;
« elles soulagent la douleur des proches survivants, attirent la sym-
« pathie des amis et des voisins. Les dons que nous faisons nous
« assurent partout, dans nos voyages, une cordiale hospitalité et ne
« sont qu'un retour de présents que nous avons nous-mêmes reçus
« dans d'autres circonstances. N'est-il pas injuste d'abolir une cou-
« tume si ancienne et si utile ? » Néanmoins, poursuit M. le président, le pot-latche tend de plus en plus à disparaître. Remarquons toutefois que M. Lonas de « Cowicham Agency » a essayé de remplacer le pot-lache par une exposition annuelle de l'industrie. Le succès obtenu ne laisse pas que d'être considérable. »

Qu'il soit permis au traducteur, humble confrère du R. P. Morice, d'ajouter quelques remarques.

M. le président du Comité ethnologique dit très bien ce qu'objectent ou ce que pourraient objecter « les vieux chefs » contre l'abolition du pot-latche; l'honorable gentleman ne dit point ce que répondrait le gouvernement de Sa Majesté Britannique. Aussi bien qu'importe ? A la place du pot-latche on essaye d'une exposition industrielle. C'est bien. Cela peut faire marcher le commerce ; cela ne peut satisfaire l'insatiable besoin de bonheur, enraciné dans le cœur du sauvage comme dans celui des gens civilisés. L'Église catholique, elle, ne connaît pas certaines impuissances. Elle prohibe le pot-latche et a ses raisons d'agir dont ne parle pas M. le président. Elle a ses raisons, car elle est gardienne de la morale et ennemie de la superstition. Si elle enlève au sauvage des jouissances grossières, elle lui ouvre le ciel, et, pour lui comme pour tous ses enfants, elle dresse la table eucharistique. Là se rassasient les âmes, et les cœurs s'enivrent de joie au contact du cœur d'un Dieu. C'est pourquoi l'Église peut défendre le pot-latche aux pauvres Indiens, de même qu'elle défend les théâtres malsains et corrupteurs, et autre chose encore aux fiers enfants de la civilisation.

précautions, sans bruit, parlant à voix basse. Ils se rangeaient l'un derrière l'autre et commençaient une danse d'expiation. Comme courbés sous un poids très lourd, mais, en réalité, ne portant qu'un vase d'écorce vide, ils se frappaient, en cadence, la cuisse droite, répétant d'un ton lamentable : « Hanintih ; gé! « Va-t'en de là! »

Dans ces occasions, les Chilcotins ne dansaient pas, ne chantaient point, mais, hommes et femmes, les vêtements retroussés comme en voyage, s'appuyant sur un bâton et paraissant ployer sous un pesant fardeau, se promenaient en cercle jusqu'à la fin de l'éclipse.

Une autre pratique, jadis en vogue chez les Carriers, était la « the'tsœlrwœs » (sortie précipitée). Ce fait semble analogue à ce que les traditions rapportent de certaines nations européennes ou asiatiques. On y retrouve la « Lycanthropia » des anciens, le « Loup Garou » de France, le « Ghoule » de Perse, le « Währwolf » des Teutons.

Il faut en voir l'origine dans une sorte de ravissement ou de démence feinte et superstitieuse. Voici ce que c'était. Dans une réunion d'un grand nombre d'indigènes, une bande d'hommes sortait tout à coup d'une hutte, poussant des cris sauvages, répétant des chansons incohérentes, dans un état d'apparente folie. Ces hommes s'élançaient sur les passants qu'ils essayaient de mordre, puis, ne réussissant pas, se jetaient sur un chien et le dévoraient.

Les divertissements ordinaires étaient la « nœzaz et les jeux ». La « nœzaz » consistait à lancer le plus loin possible, sur la neige, des perches polies; la distance atteinte décidait de la victoire. Les jeux étaient de deux sortes : la nœta et l'alté. La nœta ressemble beaucoup

au tsi-mei des Chinois (1). Un groupe d'Indiens se réunit; l'un d'eux cache dans ses mains de petits bâtons ou de petits os différemment taillés. Chantant un air consacré à cet usage, il agite les bras et tout le corps, de manière à tromper les partenaires qui devront deviner le bâton gagnant. Le tambourin, ou l'un de ses tenant-lieu, par exemple une casserole de fer blanc, ne cesse pas d'accompagner le chanteur.

Ceci n'a point lieu pour l'alté. Ce jeu est tombé en désuétude. Deux partenaires prenaient, sans rien dire, une foule de petites baguettes et opéraient d'une façon trop compliquée et trop malaisée à décrire ici. D'autres jeux existaient encore; ils étaient moins usités; pour ce motif, je ne m'y arrête pas.

Les chants qui accompagnaient ces jeux et ces danses n'avaient, au point de vue musical, qu'un très médiocre mérite; la musique indigène étant d'ailleurs dans un état tout à fait rudimentaire. Une seule phrase musicale revenant sans cesse, ou encore, quelques phrases sans relation, sans connexion, et qui ramènent toujours les mêmes sempiternelles mélodies : voilà tout.

On peut ranger en deux classes tous les airs sauvages : ceux qui gardent encore de vieilles paroles, ceux qui se chantent avec des paroles modernes ou sans paroles. Les premiers sont des hymnes nationaux, privilège exclusif des notables chez les Carriers, et que l'on se passe de génération en génération. Les paroles de ces airs sont, à ce que l'on assure, des restes d'un langage primitif, et il est impossible aujourd'hui d'en saisir le sens. Bien que chaque syllabe se rapporte au vocabulaire actuel de nos Dénés, on ne peut cependant trouver la clef de leur interprétation, même en les comparant avec le carrier,

(1) Cf. *l'Empire chinois*, par l'abbé Huc.

le chilcotin, le sékanais et trois autres dialectes orientaux, dont j'ai là, devant moi, des dictionnaires complets. Cela prouve évidemment que les mélodies, comme les paroles, datent d'une époque très reculée. Et de fait, puisqu'on a conservé avec tant de soin, au milieu des variations du langage, des phrases qu'on ne comprenait point, je ne vois pas pour quel motif on n'aurait pas aussi bien conservé la musique ? Sur le caractère de ces chants, je remarquerai seulement que le rythme indigène diffère tellement du nôtre, qu'il est impossible de le mettre en mesure.

XVII

Croyances religieuses, sorciers. — Si on excepte les danses superstitieuses décrites dans le paragraphe qui précède, les Dénés occidentaux n'observaient aucune cérémonie religieuse. Ils n'avaient aucun sacrifice, ne rendaient hommage à aucune divinité, ne possédaient aucun culte clairement défini, à moins qu'on ne veuille décorer de ce nom le chamanisme des races asiatiques septentrionales, lequel prévalait chez nos Indiens. Il est vrai, les Dénés croyaient vaguement à l'existence d'une divinité impersonnelle et indéterminée ; ce n'était pas du panthéisme proprement dit, c'était encore moins la croyance à un être individuel. Leur dieu se confondait à peu près avec les forces sidérales ; c'était la cause de la pluie, de la neige, du vent et de tous les phénomènes célestes. Les Carriers l'appelaient *yuttære*, « ce qui est en haut ». Toutefois, l'on ne rendait aucun honneur à ce dieu ; on le craignait plutôt ; l'on fuyait sa présence ; l'on essayait au moins de l'apaiser, lui et les esprits à son service, par les incantations du « nelghèn », le sorcier. On attribuait à celui-ci, lorsqu'il exerçait son art mystérieux, le pouvoir de connaître l'arrivée ou le dé-

part des mauvais esprits. Même en dehors de ses fonctions sacrées, il était capable, assurait-on, de tuer, par un seul acte de sa volonté, toute personne qui lui aurait porté ombrage. On invoquait son secours dans les temps de famine, ou encore pour prévenir les tempêtes, obtenir un vent favorable, hâter l'arrivée du saumon et le faire venir en quantité, mais surtout pour guérir les maladies que l'on croyait des êtres à part, existant par eux-mêmes (à peu près comme les microbes des chimistes modernes), et que l'on attribuait toujours à la présence ou à la méchanceté des esprits.

Le sorcier se mettait lui-même dans une sorte d'extase à l'aide d'un chant magique connu de lui seul, au son du tambourin, au bruit des castagnettes dont il accompagnait sa danse. Il se déclarait alors sous l'influence de son génie familier. Dirigeant vers l'infirme le symbole de l'esprit (un poisson, ou un oiseau, ou un mammifère, etc.), il s'avançait vers le malade et laissait tomber sur sa tête le symbole sacré, lequel, m'ont affirmé des témoins oculaires, disparaissait aussitôt. Suçant la partie la plus souffrante, le nelghèn faisait ensuite sortir de sa bouche une épine, une punaise, un crapaud ou autre chose, qu'il disait être la cause du mal. S'éloignant un moment du malade, il se mettait à danser derrière lui, et tout à coup l'image du génie retournait dans ses bras étendus. Bientôt le malade se trouvait parfaitement guéri.

Dans les cas désespérés, lorsque l'infirme avait déjà perdu connaissance et que la mort semblait venir à grands pas, le sorcier, versé dans tous les secrets de son art, au milieu de ses chants et de ses danses, se jetait tout à coup sur le sol, comme mort, et, feignant de dormir, il commençait à divaguer. On le croyait transporté dans la région des esprits. On l'entendait prononcer des paroles qu'il articulait à peine. Il suppliait l'ombre

ou le « moi » du moribond de retourner à son corps pour l'amour de ses amis, etc. Quelque temps après, à un moment donné, il sortait de son sommeil, prenait avec soin et sans bruit, dans le creux de ses deux mains, l'ombre fugitive, et, par des insufflations répétées, la replaçait dans la tête du malade. Était-ce l'effet d'une imagination surexcitée dans un sujet à moitié inconscient, ou bien faut-il l'attribuer à des causes non naturelles? Quoi qu'il en soit, les vieillards m'assurent qu'aussitôt le moribond commençait à revivre.

Pour l'intelligence de ce qui suit, tout d'abord il me faut dire un mot sur la psychologie de nos Indiens. Les Dénés croyaient qu'une âme donnait la vie au corps. Cette âme n'était pour eux que la chaleur naturelle (nœzel) et comme telle, mourait avec le corps. Mais, en outre, ils attribuaient, et plusieurs gardent encore cette croyance, ils attribuaient à chaque être humain un autre « moi », une ombre (netsin) invisible dans la bonne santé, mais que l'on voyait rôder, çà et là, sous une forme ou sous une autre, lorsque la maladie ou la mort devenaient imminentes. Pour prévenir la mort et la maladie, tous les efforts tendaient donc à rattraper l'ombre errante. Pour cela, le soir venu, on suspendait les mocassins du malade, après les avoir préalablement garnis de duvets. Le matin suivant, si la chaleur avait pénétré les plumes, on chaussait l'infirme de ses mocassins, que l'on supposait contenir son ombre. Lorsque le malade était sans connaissance, on assurait que son ombre s'en était allée dans la région des ombres ou des esprits. Ainsi en était-il après la mort, mais, dans ce cas, la « netsin » changeait de nom et devenait « nezul »; c'était la forme impalpable de l'ombre antérieure. On le voit, ces peuples admettaient donc l'immortalité de l'âme, encore que la concevant d'une façon très imparfaite.

Qu'étaient-ce bien que ces « ombres », que ce « moi » impalpable? Qu'était-ce que la région où les esprits se réunissaient après la mort? Là-dessus les notions de nos Dénés étaient vagues, confuses, contradictoires. Tous, cependant, s'accordaient ou paraissaient s'accorder en ceci : que la condition des ombres était fort misérable, puisque ces malheureuses devaient se nourrir de crapauds desséchés, animaux regardés comme les plus immondes parmi nos Indiens. Hormis ce point particulier, les Dénés ne paraissaient pas avoir connu ou imaginé grand'chose sur ces pays d'outre-tombe.

Le mythe suivant expliquera la croyance des Carriers:

« Il y a de cela bien longtemps, deux jeunes hommes s'étaient perdus dans les bois. Ils erraient à l'aventure. Or, il se trouva tout à coup, sur leur chemin, un tronc d'arbre couché par terre et entièrement creusé par l'âge. Curieux, les jeunes égarés voulurent voir où aboutissait l'ouverture de l'arbre, car l'arbre ne s'ouvrait que par un bout. Les imprudents se glissèrent dans le tronc. Sur leurs genoux et sur leurs mains, ils s'avancèrent pendant quelque temps le long d'un conduit souterrain; c'était obscur, la marche était pénible. Nos deux voyageurs arrivèrent enfin dans un lieu tout rempli de pièges, de crapauds, de lézards. Les pauvrets étaient effrayés. Ils voulaient revenir en arrière; c'était impossible. Et ce lieu les effrayait toujours plus. Alors, ranimant leur courage, ils se mirent à courir, à courir. Puis la route s'élargit et les ténèbres se dissipèrent. Et les audacieux se trouvèrent au sommet d'une colline dominant une large rivière. Et de l'autre côté de la rivière s'élevait un village. Ce village était composé d'une multitude de maisons en planches. Il y en avait de noires, il y en avait de rouges. C'est là que demeurent les ombres. Elles se récréaient alors sur la pelouse. Jamais on ne pourra dire leur nom-

bre, et elles faisaient un bruit assourdissant, tandis qu'elles se livraient à leurs jeux qui semblaient les passionner.

« A la vue des ombres, l'un des jeunes hommes courut vers un buisson et s'y cacha. Son cousin, car ils étaient cousins, remarquant sur l'autre rive des canots noirs et rouges, se mit à héler pour qu'on vînt le prendre. Mais si grand était le tumulte qu'on ne l'entendit point. Lassé, après beaucoup d'efforts inutiles, le jeune homme vint à bâiller par mégarde. Une ombre entendit le mouvement de sa bouche (1), et, appelant les autres ombres, ses sœurs, elles vinrent toutes au-devant de l'étranger.

« Le jeune homme voulut entrer dans leur noir canot, mais son pied touchait à peine l'embarcation qu'elle s'enfonçait dans l'eau, comme si elle eût été élastique. Les ombres, voyant cela, s'approchèrent pour flairer le jeune homme : « il ne sent pas la fumée », se dirent-elles, et elles apprirent qu'on ne l'avait point brûlé. Alors ces ombres courroucées saisirent fiévreusement le malheureux dans leurs bras décharnés, le lancèrent en l'air, le lancèrent encore, comme on ferait d'une balle, jusqu'à ce qu'il ne restât plus de son ancien « moi » que la peau toute seule. Et elles le jetèrent dans la rivière, où un gros poisson le dévora aussitôt. Son cousin, soigneusement caché jusque-là, reprit le chemin de la terre des vivants, et cette fois il ne craignit plus les pièges, ni les crapauds, car son séjour dans la région des ombres avait fait de lui un autre homme. Tandis qu'il s'en retournait vers l'arbre creux, une voix terrible retentit à ses oreilles : « Petit fils ! petit-fils ! » disait la voix. Et au bout du conduit souterrain le jeune homme rencontra

(1) Pour comprendre ce trait, il faut savoir que le bâillement était regardé chez les Carriers comme de mauvais augure. Le bâillement, disaient-ils, attire sur la terre les esprits des trépassés.

un géant qui l'adopta pour son petit-fils. Après une longue série d'épreuves que son nouveau grand-père lui fit subir, l'intrépide petit-fils enfin monta là-haut, là-haut, et c'est lui que l'on voit maintenant, debout, dans la lune, quand les nuits sont sereines. »

Tel est le mythe carrier, ou plutôt une partie de ce mythe, car il serait trop long de rapporter l'histoire entière.

N'est-il pas étrange de retrouver, au milieu de ces peuples du pôle nord, la croyance à ce fleuve infernal du Tartare qui joue un rôle si considérable dans la mythologie de l'ancienne Rome et d'Athènes? Quelle différence y a-t-il entre la large rivière des Dénés et le « Styx atra » de Virgile? Les aventures de nos deux jeunes Indiens, dans la région des ombres, n'offrent-elles point des analogies frappantes avec celles de Thésée et d'Hercule, d'Orphée et d'Enée? Il est également digne d'attention que le droit d'habiter parmi les ombres n'est accordé qu'aux morts ayant reçu les honneurs de la sépulture. Et l'on sait que cette croyance se rencontre chez les anciens peuples, comme on la retrouve chez plusieurs nations barbares des temps modernes.

Mais voilà que je deviens didactique au lieu d'exposer tout simplement les faits. Abrégeons.

Les Carriers et les Sékanais croyaient à la métempsycose. La même croyance existait aussi, vraisemblablement, chez les deux autres tribus; cependant, je ne puis, sur ce point, rien affirmer de positif. Dans l'esprit de ces peuples, la métempsycose était comme une régénération, une nouvelle naissance, méritée par une vie vertueuse, menée dans ce monde terrestre. Leurs idées psychologiques ne leur permettaient pas d'admettre des transformations en des êtres inférieurs.

Les Dénés, comme toute l'antiquité païenne, attachaient

une grande importance aux songes. C'était en songe qu'ils communiquaient avec le monde surnaturel ; c'était en songe que les sorciers obtenaient leur pouvoir merveilleux sur la nature ; c'était en songe que chaque individu recevait son « nagewal », son animal-génie tutélaire. Souvent l'on dessinait les animaux-génies sur des rochers élevés, dans les endroits que l'on fréquentait le plus. Ces grossiers dessins sont à peu près les seuls monuments laissés par les prédécesseurs immédiats de nos Dénés d'aujourd'hui.

XVIII

Superstitions. — Entre les croyances religieuses d'un peuple et ses pratiques superstitieuses, il existe une très étroite relation; plus la doctrine dévie du droit chemin, plus la superstition multiplie ses observances, leur donnant une importance de plus en plus grande. Cela est strictement vrai des Dénés occidentaux. Retenant à peine la notion primordiale d'un être suprême, ils s'embarrassaient de mille pratiques vaines, regardées par eux comme d'une importance capitale. Dans le cours de cette monographie j'en ai, en passant, mentionné plusieurs. Il me faut, avant de finir, ajouter quelques mots. Pour ne pas devenir fastidieux, je ne donnerai point une nomenclature complète et je bornerai mes observations à quelques points particuliers, plus capables d'intéresser l'ethnologue.

Remarquables entre toutes sont les cérémonies en usage parmi les femmes. Plusieurs traits rappellent étrangement le cérémonial hébraïque. Cela est tellement vrai que l'on pourrait presque, s'il n'y avait pas là une irrévérence envers le plus vénérable de tous les livres, que l'on pourrait, dis-je, appeler le code religieux de nos

Dénés « une nouvelle édition revue et considérablement augmentée » de la loi mosaïque. Chez les Carriers, dès qu'une jeune fille arrivait à un certain âge, son père se croyait tenu à une petite distribution de vêtements (1). Entrée dans cette période de la vie, la jeune fille se séparait de la société, abandonnait même ses parents et demeurait seule dans une hutte de branchage, loin des sentiers battus et du regard des passants. Elle allait et venait, revêtue d'une sorte de coiffure, servant à la fois de voile, de chapeau et de manteau. C'était une peau tannée par devant, comme une longue frange, elle voilait la face, le cou, la poitrine ; sur la tête, elle devenait un bonnet, qui s'adaptait parfaitement; par derrière, elle tombait en une large bande, jusqu'aux talons. Ce vêtement était l'œuvre d'une tante paternelle qui l'imposait elle-même publiquement à la jeune fille, recevant en retour un présent que lui faisait le père. Lorsque, trois ou quatre ans plus tard la séquestration prenait fin, cette tante, et elle seule, débarrassait sa nièce de la coiffure de cérémonie. Pendant sa reclusion, la jeune fille devait charger d'anneaux de nerfs ses mains, aux poignets et aux doigts, ses jambes, au-dessus de la cheville et au-dessous du genou. Ces anneaux la protégeaient contre les influences pernicieuses dont on la croyait pos-

(1) Ne pourrait-on pas considérer cette distribution comme un vestige de l'offrande d'animaux prescrite par le *Lévitique* (chap. v) pour l'expiation des péchés par lesquels on contractait l'impureté légale. Il faut se rappeler en effet les circonstances au milieu desquelles vivent les Dénés, sans oublier ce fait que leur seul animal domestique, le chien, est pour eux, comme autrefois pour les Juifs, un animal impur. D'autre part, avec leurs idées mal définies sur la divinité, grâce à leur mélange avec les races asiatiques imbues du chamanisme, les Dénés n'avaient point de sacerdoce constitué pour recevoir des offrandes, et l'on peut raisonnablement supposer qu'ils suppléaient eux-mêmes au manque de prêtres par ces distributions faites à la communauté.

sédée. Une ceinture qui l'entourait, portait suspendus deux instruments en os, appelés l'un *tsœnkuz*, l'autre *tsiltsœt*. Le premier était un os de cygne, creusé pour tenir lieu de gobelet ; toute autre manière de boire étant défendue à la recluse ; le second, fait en forme de fourche, lui servait pour se gratter la tête, car le contact immédiat de la tête et des doigts était supposé contraire à sa santé. Dans l'état que je viens de décrire, la séquestrée recevait en carrier le nom de « asta », « enterrée vivante ». Elle devait observer alors en toute rigueur le jeûne et l'abstinence. La seule nourriture à elle permise, était le poisson sec, cuit dans un petit vase d'écorce que personne autre ne pouvait toucher.

L'asta devait s'abstenir spécialement de viande et de poisson frais. Et ce n'était pas tout. La pauvre malheureuse ne pouvait même pas traverser les chemins ou les sentiers publics, ni la piste des animaux. On craignait que sa présence ne souillât le gibier qui aurait passé par ces lieux ou la viande qu'on aurait porté le long de ces routes. Lorsqu'une absolue nécessité forçait la recluse à traverser de pareils endroits, il fallait l'empaqueter et la transporter sans qu'elle pût mettre pied à terre. Ces mesures la préservaient elle-même de la nourriture défendue et, par conséquent, funeste. Pour les mêmes causes, la séquestrée ne pouvait marcher dans l'eau des rivières ou des lacs de crainte qu'elle ne fît mourir les poissons.

En outre, elle devait manger le moins possible et se tenir couchée par terre, non pas seulement à cause du jeûne et de la faiblesse qui en résultait, mais en esprit de pénitence. Une longue vie, une santé toujours soutenue dans la suite, devaient être le fruit de ces mortifications.

Cette sorte de quarantaine ne durait pas moins de trois

ou quatre ans. Inutile d'observer qu'alors il ne pouvait être question de mariage.

A la naissance d'un enfant, il existait encore une sorte de purification (1). La mère s'éloignait pour un temps du foyer de la famille. Cette séparation durait plus longtemps après la naissance d'une fille qu'après celle d'un garçon, ce qui est à remarquer (2). De plus, le temps de la séparation passé, les parents faisaient une distribution d'habits comme dernière purification de la mère et dernier prix du rachat de l'enfant (3).

Les enfants devenus jeunes hommes s'entouraient les poignets, les chevilles et les jambes au-dessous du genou d'anneaux de nerfs tressés avec des plumes de duvet. Négliger cette pratique c'était s'attirer d'avance pour toute la vie des infirmités précoces, lesquelles rendraient le jeune homme à jamais incapable de devenir bon chasseur. Comme les juifs, les Dénés faisaient la distinction des animaux purs et des animaux impurs (4). Jusqu'à une époque rapprochée de nous, jamais femme ne buvait du sang (5), jamais hommes ou femmes ne mangeaient d'un castor qu'on aurait pris dans une trappe où il serait mort, ou d'un ours étranglé dans les pièges, parce que dans ces cas, le sang de l'animal n'était pas sorti de sa tête.

Il me paraît que l'on pourrait trouver aussi dans une ancienne coutume des Chilcotins, dans la flagellation, l'accomplissement de ce précepte de Moïse : « on l'étendra sur le sol, on le frappera devant tous (6) » ; d'autres

(1) Comparez les prescriptions du *Lévitique*, XII, 2.
(2) *Ibid.*, XII, 4-5.
(3) *Ibid.*, XII, 6.
(4) *Ibid.*, XI.
(5) *Ibid.*, *passim.*
(6) *Deutéronome*, XXV, 2.

pratiques, dont le nom est légion et qui n'étaient guère, la plupart du temps, que des puérilités, se trouvaient en vogue parmi les chasseurs dénés. Mais tout cela ne présente aucun intérêt pour l'ethnologue, et je passe.

XIX

J'ai montré ce qu'étaient, il y a vingt ans, les Chilcotins, les Carriers, les Sékanais, les Nah'anés. Tels sont encore, en grande partie, les deux derniers peuples que je viens de nommer. Jusqu'ici, à part quelques rares exceptions, les uniques représentants de la race blanche auprès des Dénés, ce sont les missionnaires, les chercheurs d'or et les employés que la compagnie de la baie d'Hudson possède a son service. Il y a des exceptions, ai-je dit. Par exemple deux villages carriers du sud sont situés auprès de petites colonies de blancs. Disons-le à la honte de la civilisation moderne, ce voisinage a été de tout point fatal aux indigènes, les atteignant dans leur bien-être moral et matériel. Les liqueurs enivrantes, qu'on leur fait passer sans scrupule, ont démoralisé ces infortunés sauvages. Les familles sont aussi moins nombreuses. N'exagérons pas cependant, même sous ce rapport, nos Indiens sont encore plus heureux que beaucoup d'autres tribus dont je pourrais citer les noms.

Dans les endroits où la compagnie de la baie d'Hudson est seule en relation de commerce avec les Dénés, ces peuples ont fait bien du progrès. A l'exception des Sékanais, ils habitent maintenant des huttes bâties en troncs d'arbres. Devenus fermiers, ils possèdent d'assez grandes écuries où se logent les chevaux et le bétail ; près des villages, l'on cultive des champs qui rapportent quelque chose. Nos Dénés n'abandonnent cependant pas leurs anciens travaux plus lucratifs : la chasse et la pêche.

La compagnie de la baie d'Hudson garde encore dans beaucoup d'endroits le monopole pour le commerce des fourrures. Elle traite les sauvages paternellement, les aide avec libéralité dans la détresse, évite scrupuleusement de leur vendre rien qui puisse leur nuire.

Les Dénés, et surtout les Carriers, réclament à grands cris de l'instruction. A cause du petit nombre de missionnaires, on ne peut leur donner que l'instruction religieuse, ce qui n'est pas peu assurément. Dans ces dernières années, l'auteur de ce travail a fait quelques efforts pour leur apprendre à lire et à écrire leur propre langue. Les résultats sont à coup sûr étonnants. Pour atteindre ce but, l'auteur a dû composer un alphabet. Il l'a fait d'après les principes qui ont guidé feu Mgr Evans dans la composition du syllabaire cris. Mais l'auteur a trouvé bientôt que cet alphabet ne suffisait pas à rendre exactement les sons délicats et nombreux des divers dialectes dénés. De plus, pourquoi ne le dirais-je pas? il manque à ce syllabaire la méthode et la logique appliquées au nouveau et qui simplifient l'acquisition de la langue. Aujourd'hui, j'entretiens des correspondances avec des Indiens auxquels je n'avais jamais pensé. Ils ont appris à écrire après une ou deux semaines (quelquefois après trois ou quatre jours) sous la direction d'autres sauvages déjà formés (1).

Et il me semble maintenant que je puis terminer là cette monographie. Ce n'est pas que le sujet soit épuisé, tant s'en faut. Il y a même plusieurs points que je n'ai

(1) Pour donner un spécimen du nouvel alphabet, le R. P. Morice transcrit en cet endroit un apologue carrier dont voici la traduction : « Le tremble dans un combat fit tomber le noir sapin dans le feu, et le sapin fut brûlé (allusion à l'écorce desséchée du sapin); le tremble, à son tour, tomba dans les cendres du foyer, et c'est pourquoi il est couleur de cendre. »

pas touché pour ne pas être long. Beaucoup de choses resteraient à dire, par exemple, sur l'origine probable des Dénés. On écrirait un volume sur leur langage, d'une richesse étonnante. On pourrait proposer à l'admiration du philologue le prodigieux nombre de verbes qui, toutes leurs formes comptées, s'élèvent au nombre de cent cinquante mille! On admirerait la merveilleuse variété de ces verbes : verbes affirmatifs, négatifs, actifs, passifs, réflexes réciproques, impersonnels et personnels, potentiaux et abstraits, objectifs et subjectifs, verbes pour le repos et pour le mouvement, etc., etc. Mais développer tout cela, ce serait sortir du cadre d'informations que demande la récente circulaire de l'Institut canadien. Puis, comme dit le proverbe, « à chaque jour suffit sa peine ». Et enfin, avec la grâce de Dieu, ce qui ne s'est pas fait aujourd'hui peut se faire demain.